

Bonjour à tou-te-s,

Voici 4 textes que nous vous soumettons à amendements et contributions dans le cadre de l'écriture de nos livres collectifs.

Le vote sur les amendements retenus aura lieu – notamment pour les 2 premiers - lors de l'Université d'Eté du Mouvement du 22 au 25 septembre 2016.

Chaque adhérent-e au Mouvement Utopia peut amender ces textes (y compris bien-sûr si vous ne participez pas à la prochaine Université d'Eté)

Voici les 4 textes :

- | | |
|--|------|
| 1. Livre collectif en cours « Propriété et « communs » : Propositions | p.2 |
| 2. Livre collectif en cours « Démocratie » : Propositions | p.20 |
| 3. Livre collectif en cours « Migrations » : Idées reçues | p.40 |
| 4. Livre collectif en cours « Féminisme » : Idées reçues et propositions | p.55 |

Méthode d'amendements :

- Les textes dans leur intégralité ne sont volontairement pas envoyés en format texte pour éviter les amendements en « suivi de modification » que nous n'aurons pas la capacité de traiter.
- Bien séparer les amendements envoyés : indiquer la page et le paragraphe précis et préciser « supprimer », « ajouter », « remplacer », ...
- Seuls les amendements de « fond » seront retenus.

Vous pouvez nous envoyer les amendements :

- *Soit par retour de courrier à l'adresse du Mouvement Utopia :*
5 avenue Jean Moulin 01100 Oyonnax
- *Soit –plus simple pour nous - par mail à contact@mouvementutopia.org*

La date limite de réception des amendements est le lundi 5 septembre 2016 à 18h...

Bel été (reposant mais studieux...) à tou-te-s

Le Bureau du Mouvement Utopia

Livre collectif en cours

Propriété et « communs »

Idées reçues et propositions

La première partie de ce livre, « Idées reçues », à été amendée, débattue puis validée lors de notre dernier Conseil National.

Cette première partie n'est donc pas soumise à amendement, nous vous rappelons ci-dessous le plan de cette première partie.

La partie du texte à amender débute donc à la page 6

Préface :

Introduction

Encadré : Qu'entend-on par « communs » ?

C'est un concept qui demande la coexistence de trois éléments fondamentaux :

- Une ressource collective définie
- Une communauté déterminée
- Un mode de gouvernance collectif¹

Cela signifie qu'un bien ou un service n'est pas commun par nature, mais par son usage. En revanche, certains biens ou services ont plus vocation que d'autres à devenir commun : l'eau, la forêt, les semences, un espace de jeu... plutôt qu'une résidence, une centrale nucléaire ou une voiture par exemple.

La propriété de ce bien ou service peut être commune, c'est à dire appartenant à la communauté qui la gère, mais aussi publique ou privée. Exemples: Certains bâtiments publics, une forêt, un outil de production, un squat...

Parmi les missions de gestion de ce bien et service, figure l'obligation de ne pas le dégrader afin de pouvoir le léguer aux communautés futures.

Les communs sont basés sur les principes de co-obligation (règles définies par la communauté et auxquelles se plient l'ensemble des membres), de co-décision (ces règles sont mises en place par l'ensemble de la communauté) et de co-activité (les communs doivent être entretenus et constamment réactivés par la communauté, il n'y a pas de bien qui serait « commun » par nature, il s'agit plutôt d'une construction collective d'un bien en « commun »).

Ce qu'on appelle commun est donc un principe selon lequel une communauté d'usage choisit de se donner des règles communes pour prendre soin d'une ressource, les met en pratique pour en partager l'usage par une gestion commune dans le respect des générations futures. En effet une ressource n'est jamais commune par nature mais le devient par volonté politique.

Elinor Ostrom, spécialiste américaine de la question et prix Nobel d'économie en 2009, distingue deux types de biens communs :

- Les biens communs naturels, non exclusifs mais rivaux (common pool resources en anglais). Par exemple, tout pêcheur peut accéder au bord de mer, sauf restriction réglementaire mais

1

s'appliquant à tous ; en revanche le poisson qu'il prend ne peut plus être pêché par un autre, d'où la nécessité d'une réglementation destinée à éviter une surexploitation et à protéger le renouvellement des espèces ; se pose alors la question de savoir par qui est faite cette réglementation : les pêcheurs s'ils arrivent à s'entendre et à s'auto-organiser ? Une autorité publique extérieure ? Ou bien encore conjointement par les deux ?

- Les biens communs de la connaissance, non exclusifs et non rivaux. Ce que je prends ou emprunte reste accessible aux autres, et je peux même l'enrichir par mes contributions. Concernant ces derniers, la question de la propriété intellectuelle se pose avec beaucoup d'acuité, et les mouvements d'opposition à la privatisation des savoirs, comme les creative commons, les logiciels libres... sont nombreux.

Première partie : IDÉES REÇUES

Idée reçue 1

« Les communs, ça ne marche pas »

Idée reçue 2

« Les communs, c'est le communisme ou le collectivisme »

Idée reçue 3

« Si les communs sont gratuits et accessibles à tous, ces biens seront moins bien gérés et donc moins bien utilisés que s'ils étaient privatisés. »

ENCADRE

La notion de bien commun de l'Humanité et ses limites

Le climat² ne pourrait-il pas être un bien commun de l'humanité ?

² Ou l'atmosphère.

Idée reçue 4

“La propriété privée est un droit naturel et imprescriptible “

Idée reçue 5

“La propriété c'est le vol “

Idée reçue 6

« La propriété, c'est la sécurité et la liberté »

Idée reçue 7

« L'envie d'appropriation et la cupidité font partie de la nature humaine »

Idée reçue 8

« Il est normal de pouvoir léguer ses biens à ses enfants »

Idée reçue 9

« C'est l'appât du gain personnel qui motive le désir d'entreprendre»

Idée reçue 10

« Tout le monde n'est pas apte à gérer un commun »

Propriété et « communs »

Deuxième partie : Propositions

Partie à amender ou à compléter

Proposition 1

Remettre en question le droit sacré de la propriété au profit du droit d'usage

“Penser et construire le commun oblige à reconquérir la propriété et que cette reconquête passe par le développement d’une autre manière de concevoir la propriété”³.

Il convient de remettre en question le caractère sacré de la propriété, l'idéologie propriétaire, fondée sur l'Usus, Fructus et Abusus⁴ au profit du droit d'usage. E. Ostrom propose une définition de la propriété décomposée en un faisceau de cinq droits que l'on pourrait différencier dans l'usage de la propriété: le droit d'accès, le droit de prélèvement, le droit de gestion, le droit d'exclure et le droit d'aliéner.

En effet, en quoi le propriétaire d'un bien est-il plus compétent et plus équitable dans la gestion de son bien que ses usagers? Et au nom de quoi ce propriétaire pourrait-il seul décider de ne plus l'exploiter, l'occuper, l'entretenir, voire de le détruire, au préjudice de celles et ceux qui pourraient un faire un bon usage? Pourtant, c'est ce qu'il se passe aujourd'hui, en vertu de l'article 544 du code civil de 1804 : « *La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue* ». Mais nous disposons d'un autre article de ce code civil, le 714: « *Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous* », qu'il conviendrait de mieux mettre en avant dans notre combat en faveur des communs.

Nous ne proposons pas de supprimer toute notion de propriété privée, y compris des moyens de production. En effet, s'il s'agit de les confier à l'état ou à la puissance publique, l'histoire montre qu'il n'en est pas forcément un meilleur gestionnaire. Mais nous proposons de nous inspirer fortement de la notion de communs pour limiter les prérogatives du propriétaire d'un bien et ainsi renforcer, y compris juridiquement, celles du droit d'usage.

Pour cela, il conviendra que les droits associés à la propriété privée lucrative, que ce soit d'une ressource naturelle ou d'un outil de production, à partir d'une certaine taille, soient répartis entre les parties-prenantes, et de faire en sorte que chacune ne puisse pas décider seule pour toutes les autres. Quelles seraient les parties-prenantes détentrices de droits? Pour une entreprise, elles peuvent être internes (les travailleurs et leurs représentants, les propriétaires du capital, publics ou

3 Fabienne Orsi, “ *Le retour des communs* ”, Benjamin Coriat (dir.) Les liens qui libèrent, 2015.

4 Le droit d'user (*usus*) de profiter (*fructus*) et de disposer (*abusus*) d'une chose.

privés) mais aussi externes (les citoyens et/ou leurs représentants – aux niveaux local, national ou international – ou d'autres formes de représentation de la société civile –ONG, associations de clients et de consommateurs, riverains...).

La répartition des droits et le mode de gouvernance doivent être adaptés en fonction de l'impact social ou environnemental des activités. Elle doit relever, secteur par secteur, d'une délibération démocratique.

Notons qu'il s'agirait de faire un saut qualitatif car certaines mesures positives existent déjà: les propriétaires d'œuvres d'art ou de biens relevant du patrimoine historique ne peuvent les modifier, les détruire (voire les vendre) sans un accord préalable des autorités concernées. Par ailleurs, le propriétaire d'un terrain n'est pas propriétaire de son sous-sol en France, contrairement aux Etats-Unis. Nous mesurons les conséquences de ces différences à mesure que sont exploitées les gaz de schistes par ces petits propriétaires américains.

Proposition 2

Il est temps de nous inspirer de la « modernité » des peuples traditionnels pour repenser la propriété et dessiner les contours d'un nouveau paradigme du Buen Vivir

Le « Buen vivir », concept alternatif à la notion occidentale de développement, qui n'existe pas dans l'esprit des savoirs indigènes, ne peut se concevoir que dans une harmonie pleine et entière avec la nature, ne serait-ce parce que l'espèce humaine fait partie de la nature. Il est d'usage de dire qu'on ne possède pas la terre, mais ce c'est la terre qui nous possède.

Il peut paraître paradoxal d'utiliser le mot« modernité » pour parler des pratiques ancestrales des peuples indigènes. Pourtant, les communs de la connaissance, qui se sont développés grâce au numérique, ont pris, consciemment ou pas, modèle sur les pratiques collectives issues pour partie droit coutumier de gestion des communs des sociétés traditionnelles ou indigènes. Ce droit coutumier fait office également de lien intergénérationnel.

Il ne s'agit pas d'idéaliser le fonctionnement de ces sociétés « pré-étatiques », car les systèmes hiérarchiques et de domination y étaient prépondérants, le droit du sang l'emportait généralement sur le droit du sol. Mais la notion de propriété telle que nous l'entendons aujourd'hui était absente. Seule la propriété d'usage, d'un territoire, d'une ressource... et donc de son partage entre les membres d'une même communauté était considérée. Ce qui n'était pas sans susciter des conflits entre communautés bien sûr. Dans ces sociétés, la gestion collective et la volonté de ne pas dégrader les ressources naturelles étaient omniprésentes. La Terre Mère (*Pachamama*) devant être préservée.

Aujourd'hui encore, il existe de forts îlots de résistance à cette appropriation privée ou publique des communs. Qu'il s'agisse de territoires nourriciers, de lieux sacrés, de ressources naturelles comme l'eau, le bois de chauffage ou la nourriture, des centaines de millions de personne de part le monde pratiquent, sans forcément le théoriser, un régime de communs.

Mais elles doivent lutter contre l'accaparement des terres, la privatisation du vivant par les transnationales, la bio-piraterie, les enclosures... Autant de combats qu'il nous faut soutenir et

internationalement et localement , de la reconnaissance par l'ONU des droits de la nature et du crime d'écocide, aux luttes contre les « grands projets inutiles et imposés » en passant par la fin du pillage extractiviste.

Il est donc temps de nous inspirer de la « modernité » des peuples traditionnels pour dessiner les contours d'un nouveau paradigme du Buen Vivir: un monde dans lequel la Nature ne peut nous appartenir puisque c'est nous qui lui appartenons.

Proposition 3

Faire de la nature et des communs des objets de droit et soutenir l'action du Tribunal international des droits de la nature.

C'est une lacune du droit international: rien aujourd'hui ne permet aux habitants de territoires gérés sous un régime de communs de s'opposer à leur privatisation ou nationalisation et aux victimes d'injustices environnementales de réclamer l'application de leurs droits. Aucune sanction n'est prévue pour ceux qui menacent les *Droits de la nature* alors qu'il en va de la pérennité des conditions de la vie sur terre.

Les *Droits de la nature* accordent aux écosystèmes des droits à l'existence qui pourraient être revendiqués en justice. Ils proposent la reconnaissance du crime « d'écocide » pour les atteintes les plus graves contre l'environnement -que les États et les entreprises non seulement permettent, mais parfois encouragent - et qui portent atteinte à la sûreté de la planète.

Ces principes permettent de considérer la nature comme un sujet de droits plutôt que comme un objet. Cela remet en cause notre conception du droit de propriété « naturel et imprescriptible » au profit du droit d'usage et la place de la nature par rapport à l'humanité. Car il ne saurait y avoir de Droits Humains et de droit des générations actuelles et futures à bénéficier des bienfaits d'un environnement sain et viable sans la reconnaissance des *Droits de la nature*, sans qu'émergent des modèles de gouvernance mondiaux respectueux du devenir de l'humain et de la vie sur Terre.

Nous proposons une évolution du droit international pour que soit pris en compte la réalité des excès de notre monde industrialisé. Cela implique de faire du vivant un sujet de droit, ce qui constitue une révolution philosophique en matière de droit.

Encadré sur le Tribunal international des droits de la nature

Le Tribunal International des Droits de la Nature est né dans le prolongement de la *Conférence mondiale des peuples contre le changement climatique* de Cochabamba (Bolivie) de 2010. Elle s'est poursuivie par l'élaboration de tribunaux internationaux des droits de la terre en 2014 et 2015⁵. Elle pourrait être mise en place progressivement en démarrant par un ensemble d'État constituant une avant-garde. Elle ferait de la nature une ressource gérée collectivement et constituerait une étape importante dans la préservation des écosystèmes.

5 Voir le livre *Des droits pour la nature*, Editions Utopia (2016).

Il résulte de la convergence de deux mouvements aux approches juridiques et culturelles distinctes et complémentaires : *La Global Alliance for the Rights of Nature et End Ecocide on Earth*, qui défendent une initiative qui pourrait s'avérer salutaire pour notre système planétaire et par extension, pour l'humanité.

Les approches complémentaires des Droits de la Terre Mère et de la condamnation du crime d'écocide sont de puissants instruments juridiques dont la portée est intergénérationnelle. Ces initiatives peuvent conduire à une prise de conscience collective de la gravité de la situation climatique et de son lien avec un néolibéralisme anthropocentrique et aliénant. Elles sont également l'opportunité d'une remise en question identitaire profonde et d'une transformation sociétale sans précédent.

C'est une initiative citoyenne unique pour témoigner publiquement de la destruction des conditions de vie sur Terre – que les Etats et les entreprises non seulement permettent, mais parfois encouragent- et proposer de nouveaux instruments juridiques pour préserver la sûreté de la planète et les droits de ses habitants.

Ce Tribunal s'appuie sur cadres juridiques émergents du "Droit de la Terre" (Earth Law), tels que la *Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère* et la proposition d'amendements au Statut de la Cour Pénale Internationale afin de permettre la reconnaissance du crime d'écocide.

Pour que soit prise en compte la réalité des excès de notre monde industrialisé, il convient de faire du vivant un sujet de droit, ce qui constitue dans ce domaine une révolution philosophique.

Le troisième Tribunal international des droits de la Nature s'est tenu à Paris en décembre 2015, parallèlement à la COP21.

Proposition 4

Favoriser l'accès collectif et solidaire du foncier agricole

Pour réinventer un modèle agricole grâce aux communs, nous proposons une réappropriation collective et progressive des terres paysannes par leur socialisation et par une gestion coopérative de proximité.

Dans les pays où l'essentiel des terres appartient à quelques grands propriétaires et où la majorité des paysans n'a pas de terres, une vaste réforme agraire est nécessaire. Cette terre progressivement « socialisée » ne pourra faire l'objet de commerce ou de spéculation. Seule une agriculture biologique ou paysanne respectueuse des sols pourra être pratiquée.

Nous considérons la terre comme un bien commun et nous souhaitons engager un processus de réappropriation collective des terres agricoles⁶. En particulier, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, nous cherchons à favoriser les petites et moyennes exploitations agricoles, en relocalisant la production au plus près de la consommation et en utilisant des techniques respectueuses des sols, tout en étant pourvoyeuses d'emplois. A l'opposé du modèle de monoculture et de « désert vert » des grandes exploitations, l'agriculture paysanne associe des cultures complémentaires diversifiées avec éventuellement une part d'élevage, et préserve des « zones naturelles » (haies, bois..), indispensables à la biodiversité.

6 Voir notre proposition dans le livre *Agriculture et alimentation*, éditions Utopia, 2014

Il s'agit de mettre en place progressivement un droit d'usage de la terre agricole. Cette socialisation doit s'accompagner de politiques publiques permettant l'accès de tous aux moyens de production (eau, cheptels, matériels et infrastructures).

Par ailleurs, nous devons favoriser l'auto-production agricole en ville comme à la campagne, en généralisant par exemple les jardins partagés, qui sont un des exemples de communs en train de se mettre progressivement en place. La sensibilisation de chacun à une alimentation saine et de qualité passe également par une augmentation massive des expérimentations concrètes permettant de renouer le lien entre les citoyens et la terre.

En France, où la petite agriculture paysanne se meurt dans l'indifférence, nous proposons une grande loi foncière permettant cette « désappropriation des terres », afin de protéger les terres agricoles contre l'urbanisation et l'artificialisation des sols sur le modèle de la loi de protection du littoral. Par ailleurs, toute terre agricole libérée sera affectée à de nouveaux agriculteurs ou à des petites exploitations avec une taille d'agrandissement limitée.

Nous proposons également de mettre en œuvre la proposition concrète d'appropriation collective des terres qui était le cœur du projet d'Edgar Pisani⁷. en 1977, au moment de la rédaction du programme commun de la gauche, abandonnée par le PS ensuite.

(A mettre en annexe?)

Cela fonctionne en quatre temps:

1. création d'un grand livre du foncier avec déclaration par le propriétaire de la valeur vénale de sa propriété (bizarrement en France on ne sait pas simplement qui est propriétaire du foncier).
2. taxation forte (entre 3 et 5% de la valeur déclarée) annuellement. Cela fait beaucoup de rentrées fiscales. Les fonds sont utilisés pour acheter les biens mis en vente par les propriétaires; d'où, très logiquement le point 3.
3. dès qu'une propriété est mise en vente, l'établissement public foncier local exerce son droit de préemption (Pisani le voyait régional, mais cela peut être revu) à la valeur déclarée par le propriétaire.
4. l'EPFL gère les biens suivant quelques règles simples basées sur le droit d'usage.

nota: ces propositions Pisani vont au-delà de la propriété de la terre agricole. Leur principe repose sur la nécessité pour la puissance publique de posséder le foncier pour maîtriser l'aménagement du territoire (construction de routes, lignes de chemin de fer, infrastructures collectives).

Ce mode de rachat, n'est qu'un moyen pour la puissance publique de reprendre le contrôle du foncier; c'est un mécanisme qui rend possible l'indemnisation des propriétaires sans que cela ne coûte de l'argent public.

Partant de cette idée, qui fait de la puissance publique le nouveau "propriétaire" de l'ensemble des sols, la gestion du foncier devient naturellement un commun, administré par toutes les parties prenantes.

Encadré sur Terre de Liens.

Une alternative qui fonctionne déjà : TERRE de LIENS

⁷ Voir *Utopie Foncière*, d'Edgar Pisani, réédité en 2011 aux éditions du linteau.

Mouvement citoyen français, l'association est née en 2003 de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural.

L'objet principal est de favoriser l'accès collectif et solidaire au foncier agricole.

C'est une structure à trois piliers : L'Association (2003) – La Foncière (2006) – La Fondation (2013).

- *L'Association* : Le réseau associatif, socle du mouvement, est constitué d'une association nationale qui fédère dix neuf associations régionales, couvrant la France continentale. Elle accueille et accompagne les paysans et informe le public.

- *La Foncière* : Entreprise de l'économie solidaire, elle achète les fermes pour lutter contre la disparition des terres et réduire les difficultés d'accès au foncier agricole.

- *La Fondation* : Elle récolte les dons et collecte de l'épargne. Elle achète aussi des terres en garantissant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Grâce à cette action combinée, le mouvement peut acquérir des terres agricoles en évitant leur disparition, en assurer la préservation à long terme par un usage écologique et responsable, proposer les terres en location à des agriculteurs pour une production biologique et/ou paysanne. Elle permet aussi de partager les expériences avec tous les acteurs concernés et d'inventer de nouvelles réponses à la crise du foncier agricole.

Fin 2013, environ cent-cinquante fermières et fermiers sont installés sur des fermes Terre de Liens.

Proposition 5

Revoir les modalités d'héritage, source actuelle d'accroissement des inégalités

Pour les raisons exposées dans la partie « idées reçues », l'héritage tel que nous le connaissons aujourd'hui doit être totalement revisité.

Pour cela, il convient de distinguer plusieurs types de biens donnant droit à héritage :

- Ceux qui correspondent à une propriété lucrative; qui elle aussi se subdivise en capital lucratif (location d'un immeuble par exemple) ou en capital productif (une entreprise)

- Ceux qui relèvent de l'usage (une maison). Il convient également de tenir compte du fait qu'un capital puisse avoir, au delà de sa valeur économique, une valeur affective (une maison de famille, une PME créée par ses parents..).

- Nous devons également nous interroger sur les bénéficiaires de l'héritage: le limiter à la filiation directe: conjoint.e, enfants, parents, ou aussi frères et sœurs, tous les membres de la famille?

- Enfin et bien sûr, faire des propositions quant à la fiscalité de l'héritage et sa limitation ou plafonnement.

Il ne s'agit pas ici de proposer les détails d'une refonte de l'héritage et de sa fiscalité, ce qui nécessiterait un livre en soi, mais d'esquisser ce qui pourrait en être les grandes lignes et les paliers, tout en ayant conscience des limites du seul niveau national, notamment pour les grandes fortunes.

Proposition à metre en débat lors de l'UE

- Pour l'héritage d'un capital lucratif non productif d'autres biens (immeuble, actions, valeurs mobilières...) nous proposons d'abord une limitation drastique du droit à l'héritage à la filialisation directe: conjoint.e, enfants, parents. Ensuite une taxation progressive jusqu'à 100%, à partir du niveau d'exonération de taxe actuellement en France (100 000 € par enfant) ou du niveau d'héritage moyen du pays (environ 50 000 € en France[1]) Le seuil de 100% de taxation, pour ce capital lucratif non productif pouvant être atteint dès un million d'euros.

- Dans le cas fréquent d'une habitation, c'est l'usufruit ou le droit d'usage par les héritiers directs qui devrait être déterminant. S'ils en font leur résidence principale, on peut concevoir qu'il n'y ait aucun droit de succession, quel qu'en soit la valeur. En effet, les "maisons de famille", qui gardent un caractère de mémoire et sont un ancrage dans le passé familial, peuvent être conservées en indivision par les héritiers. Dans les autres cas, ou lorsque ce bien sera vendu, il rentrera sous le régime ci-dessus du capital lucratif non productif.

- Pour l'héritage d'un capital productif, il convient d'en distinguer le niveau : hériter d'une PME ou d'une exploitation agricole dont on reprendra la direction n'est pas la même chose que d'une multinationale dont on se contentera d'encaisser les dividendes.

On peut considérer qu'hériter en ligne directe d'une entreprise de petite ou moyenne taille dont on reprendra la direction, et qui peut avoir aussi une valeur affective, puisse se faire en taxation nulle ou très faible pour assurer sa pérennité. Mais lorsqu'il s'agit d'une grosse ou très grosse entreprise, l'héritage devrait se partager avec les salariés de l'entreprise, voire également avec la puissance publique nationale ou locale, qui en deviendraient ainsi également les actionnaires, l'entreprise se rapprochant d'une Scoop.

On l'aura compris, si l'on veut réellement réduire les inégalités et les phénomènes d'accumulation et de reproduction des richesses, il faut absolument revoir de fond en comble la notion d'héritage, en commençant par la désacraliser.

L'économie ne peut pas être pensée au service des intérêts sociaux et environnementaux si son financement n'est pas construit comme un commun. La financiarisation qui mine nos sociétés est une forme de prédation par une minorité.

[1] Combien reçoivent les héritiers ? En moyenne 54 390 €. En réintégrant les successions non déclarées, on peut estimer que le montant moyen de l'héritage individuel élève à 39 000 €. 36 % des héritiers considèrent que l'héritage qu'ils ont reçu représente plus du quart de leur patrimoine (dont 17 % plus de la moitié). (source: Les Notaires de France, <http://www.directgestion.com/sinformer/dgmag/16484-les-notaires-de-france-vous-parlent-de-la-transmission-en-chiffres>)

Proposition 6

Revaloriser les biens communaux, sectionnaux, le droit d'affouage, de glanage, etc.

A écrire

Le retour en arrière en faveur des biens communs ne résulte pas d'une vision passéiste mais du

constat des dérives auxquelles a mené le droit à la propriété privée.

Proposition 7

Les biens et services associés à des besoins et droits fondamentaux doivent être organisés en communs.

A compléter

C'est notamment le cas de la gestion de l'eau, de l'énergie (notamment électrique), des télécommunications... Cette mise en commun doit être pensée à l'échelle pertinente – locale, nationale ou mondiale. C'est ainsi que la gestion de l'eau ou de l'accès aux réseaux locaux de télécommunication relèvent davantage de logiques locales, tandis que la gestion du réseau Internet global relève de logiques globales. A noter que le « parlement » d'Internet (l'ICANN) est déjà partiellement géré comme un *commun*. Les États (ou organisations internationales) pourront garantir l'application de normes et règlements d'intérêt général tel que la continuité ou la qualité du service.

Nous pouvons imaginer de très nombreuses déclinaisons sectorielles: aucun brevet sur les médicaments ne pourra être reconnu dans les pays en développement (des fonds publics seront garantis pour une recherche publique produisant un commun de la santé, en particulier pour le développement de médicaments contre les maladies qui touchent les pays du Sud), la gratuité des musées sera instituée pour tous les résidents ainsi qu'un accès à l'ensemble de la musique et des films à travers une licence globale financée par l'impôt...

Proposition 8

La finance et la monnaie doivent devenir des communs publics.

Aujourd'hui, le monopole d'émission de la monnaie est donné aux banques commerciales privées, avec interdiction faite aux Etats d'émettre leur propre monnaie. Si on ajoute l'indépendance des banques centrales, cela entraîne la dérégulation bancaire et financière que nous connaissons. Les Etats et les citoyens des Etats ayant acceptés l'euro n'ont aucun pouvoir sur la monnaie, celle-ci étant censée être régulée par les marchés financiers, avec le succès que l'on connaît.

Sans rentrer dans le débat sur la sortie de l'euro, qui déborderait de l'objet de ce livre, nous proposons à la fois de revoir le fonctionnement des banques aujourd'hui privées et de compléter notre monnaie nationale et supranationale par d'autres dispositifs gérés comme des communs, afin de répondre aux besoins diversifiés de services financiers.

L'utilité sociale du service bancaire n'est pas en question. Il s'agit d'en retrouver le contrôle et l'usage collectif de le recentrer sur ses activités d'origine, loin de toute spéculation.

Certaines initiatives visant à redonner à la monnaie sa dimension réelle de lien social et de réappropriation citoyenne existent: c'est le cas des monnaies complémentaires^[1]. Elles correspondent parfaitement aux trois conditions qui font les communs : une ressource, une communauté et une gestion. Elles permettent de dépasser l'administration et la concurrence, la propriété publique et la propriété privée. Il convient de les développer localement ou régionalement. Elles pourraient contribuer à une relocalisation de l'économie et à redonner au niveau local le pouvoir politique perdu au niveau national en matière de création monétaire, mais aussi de répartition et de taxation. L'expérience des SEL (Systèmes d'Echanges Locaux) a montré, que pour atteindre pleinement ces objectifs, de telles monnaies doivent être adossées à la monnaie régulière sans être pour autant trop aisément convertibles. Leur validité doit donc être limitée ou diminuée dans le temps^[2]. Beaucoup d'autres expériences ont montré l'efficacité de ces monnaies, notamment lors de crises monétaires comme la crise argentine.

Concernant le fonctionnement des banques, nous devons tirer les leçons d'un double échec: celui de l'ancienne approche publique, mais aussi celui de l'approche privée actuelle. Le financement de l'investissement, de la production et la stabilité financière doivent échapper à l'appropriation privée en s'appuyant sur un système bancaire et assurantiel entièrement socialisé et sur un contrôle de la politique monétaire par le pouvoir politique et les citoyens. Loin d'une gestion technocratique, cela permettrait le financement d'activités utiles socialement et écologiquement. La durée et/ou les taux d'intérêt des prêts, par exemple, pourraient être définis démocratiquement et à l'échelle géographique pertinente, et dépendre de l'utilité sociale et de l'impact environnemental des projets qu'ils financent.

Une troisième piste pourrait être la création d'une monnaie publique complémentaire à l'euro, en maintenant la parité avec celui-ci.[3]

[1] Christophe Fourel « *D'autres Monnaies Pour une Nouvelle prospérité* » par Christophe Fourel et al. Ed. Le bord de l'eau et

:http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport_monnaies_locales_complementaires_1.pdf

[2] C'est ce qu'on appelle une monnaie de consommation ou monnaie fondante.

[3] Bruno Théret : voir <http://www.journaldumauss.net/?Sortir-d-en-bas-par-le-haut-de-la>

Proposition 9

Changer les règles sur la propriété intellectuelle

Une refonte du droit de propriété intellectuelle devra limiter les mécanismes d'appropriation. En particulier, seront remis en cause la propriété intellectuelle sur le vivant (gènes, semences, végétaux...) comme sur les algorithmes. Les exceptions au droit d'auteur seront généralisées à des fins d'éducation et de recherche. Plus généralement, les droits d'auteur ne pourront s'étendre à plus de 10 ans au-delà de la mort de l'auteur (contre 70 ans aujourd'hui).

Une protection de type *copyfair*⁸ devra être instituée afin que l'accès ouvert à la connaissance n'obère pas le développement de cette connaissance et la reproduction du commun. Le *copyfair* a pour vocation de construire une « économie éthique » en développant la réciprocité.

De nouveaux objets juridiques doivent permettre une utilisation libre et gratuite des connaissances créées dans le cadre des communs quand celles-ci sont utilisées sans but lucratif. En revanche, dès lorsqu'une valeur marchande est créée à l'aide d'un commun, une juste part de cette valeur doit être prélevée pour préserver le commun et rémunérer ses acteurs. Néanmoins, des activités marchandes pourront conserver une utilisation gratuite du commun lorsqu'elles produisent essentiellement du commun ou qu'elles ont un contenu particulièrement important socialement ou environnementalement.

Cette *réciprocité* vise à contrecarrer la prédation des ressources en favorisant des comportements justes et donc éthiques au sein de l'économie. En remplaçant la maximisation des profits par la réciprocité, cette économie éthique permet un dépassement du capitalisme.

Proposition 10

La transition vers une société des communs passe par une régulation adaptée des rapports entre acteurs du commun et acteurs capitalistes classiques.

Dans la conception actuelle de la propriété, il est normal de distinguer la sphère privée, essentiellement marchande, et la sphère publique. Cette dernière devrait être dédiée à produire des biens et services associés à des besoins et des droits fondamentaux (eau, énergie, soins, éducation...) relativement standardisés. Le reste relèverait plus naturellement de l'initiative privée. En dehors des activités associatives, la sphère privée permet l'initiative individuelle ou collective. Elle permet de répondre à des demandes très variées qui correspondent à des préférences et des besoins très divers. Pour autant, cet atout n'est pas l'apanage du seul modèle capitaliste : il caractérise plutôt certains marchés qui mettent en relation une offre et une demande et qui existaient bien avant l'avènement du capitalisme.

Les communs ont vocation à bousculer ces deux sphères, en s'attaquant aux logiques capitalistes qui guident la sphère privée avec les excès de prédation que l'on sait, et en amenant des modalités de co-production et de co-gouvernance de la société civile dans des biens ou services, plus directes que ne le font les fortes délégations et dé-responsabilisations souvent à l'oeuvre dans la sphère publique.

En effet, la sphère des communs – celle dans laquelle les contributeurs qui créent du commun ou s'appuient sur du commun pour produire et vendre sur le marché – est une sphère qui peut transformer profondément la sphère privée. Par exemple, quand des entreprises comme IBM, Apple ou Google participent au financement et au développement des logiciels *open source*⁹, ce

8 La Licence "copyfair", qui n'est pas encore juridiquement reconnue, est fondée sur un modèle de réciprocité générale. Chaque personne a le droit d'utiliser le code, mais toute modification doit être rendu à la base de code de sorte que d'autres personnes peuvent continuer à l'utiliser et les communes peuvent continuer à croître. Voir http://wiki.p2pfoundation.net/Peer_Production_License.

9 Il ne faut pas confondre l'*open source* qui donne accès au code source (à la recette secret de

n'est pas par pure philanthropie. Pour concurrencer d'autres acteurs, la mise en commun de compétences distribuées produisant un commun s'avère plus efficace et finalement fort rentable. Inversement, le commun ne se serait jamais autant développé dans le contexte actuel sans l'aide intéressée de ces grands acteurs. Cette collaboration n'aurait pas été possible sans une régulation innovante sous la forme des licences de distribution des logiciels open source, garantissant dans le droit les intérêts de chacun et le maintien de ces logiciels comme biens communs. Nous présentons cet exemple comme proposition non pas pour chercher le bénéfice de grands groupes capitalistiques, mais comme illustrant le pouvoir subversif que peut avoir ce type de collaboration sur le capitalisme, en réduisant son espace au profit de celui des communs.

Autre exemple, cette fois de collaboration public-commun : l'usine Job à Toulouse. Ou des fablabs. Les chemins de transition vers une société des communs passent donc aussi par une conjugaison intelligente de ces intérêts, en même temps que d'autres formes d'organisation et de régulations innovantes devront progressivement être promues pour dépasser les logiques capitalistes.

Proposition 11

Une architecture mondiale pour le développement des communs

Cette proposition, empruntée également à la P2P foundation, est fondamentale dans la mesure où pour la survie et le développement des communs, dans un monde globalisé et soumis aux logiques marchandes et capitalistes, seule une coordination mondiale des acteurs pourra faire contrepoids. Néanmoins, comme le souligne Ostrom, cette structure devra s'inscrire dans un modèle polycentrique – plutôt que centralisé – de gouvernance

Au niveau global, doivent être mises en place/favorisées :

- 1) des associations (fondations...) d'utilité publique créant et gérant des infrastructures de coopération (nouvelles formes de licences, programmes de certification, diffusion des connaissances et pratiques, plateformes de *crowdfunding*...);
- 2) des «coalitions entrepreneuriales éthiques» visant à créer de la valeur sur le marché. Elles mettent en réseau des acteurs d'un même secteur, mettent en commun des financements et des compétences, soutiennent des projets, favorisent la création d'entreprises, assurent la continuité dans la fourniture d'un bien ou service issu du commun... Ces coalitions s'organiseraient comme des multinationals pour en contrebalancer le poids. Elles pourraient inclure des réseaux mondiaux de micro-usines locales...
- 3) une "Assemblée politique mondiale des communs", union des acteurs de la société civile favorables au commun. C'est à l'échelle de ces deux types d'institutions que devra être pensé un plan de transition vers les communs.

Les États pourront s'appuyer sur les législations combattant les comportements prédateurs. Ils

fabrication) et permet sa gratuite utilisation, reproduction ou diffusion mais n'empêche pas le brevetage des développements effectués à partir de codes sources initiaux ... et le *logiciel libre (free software)* – fondée sur le *copyleft* – pour lequel il y a obligation de remettre sous forme d'accès libre (sans brevet possible) les développements effectués à partir des codes sources initiaux.

pourront aussi – y compris à l'aide des lois prévenant déjà les comportements anticoncurrentiels – imposer aux grands acteurs du web de s'appuyer sur des technologies ouvertes. De cette manière, les acteurs des communs pourront plus aisément participer à ces réseaux et éventuellement, à termes, les supplanter.

Par ailleurs, sera mis en place un commun des communs de la connaissance ¹⁰. Les États, en lien avec les acteurs locaux et mondiaux des communs, favoriseront le recensement de la production des communs de la connaissance, afin de la rendre connue et accessible au plus grand nombre.

Proposition 12

S'inspirer des communs pour aller vers une société du Buen Vivir

Les communs tels que nous les avons définis (en excluant ici ce que l'on appelle les biens communs de l'humanité, air, océans, etc.) correspondent à la définition reprise par Dardot et Laval : une ressource, une communauté, un usage et une gouvernance.

Les plus petits communs répondant à cette définition sont les jardins partagés: une ressource (une surface cultivable), un groupe de jardiniers, une volonté commune de cultiver. Naturellement, la communauté met en place des règles simples, admises par tous, le plus souvent par consentement (pas de pesticides ou bio uniquement ou permaculture par exemple). Le mode de prise de décision dans ce type de communauté est remarquablement semblable, quel que soit le groupe.

Encadré : extrait de la charte des jardins partagés (le jardin dans tous ses états)

Les valeurs que nous partageons:

- Le renforcement des liens sociaux, là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale, de l'entraide et du dialogue.
- Pour que les citoyens, sans aucune discrimination culturelle, ethnique ou sociale, puissent s'approprier leur cadre de vie quotidien et l'enrichir.
- Pour donner un point d'appui aux personnes en difficulté, aux fins de retrouver utilité sociale et dignité, en ayant la possibilité de participer à un travail productif qu'il soit monétaire ou non
- Pour nouer des liens généreux autant que respectueux avec la Terre et le monde vivant, et agir de façon responsable .
- Pour le plaisir de créer, de goûter, de partager, comme de nouvelles formes d'autonomie.

Le renforcement des liens sociaux est une conséquence directe du mode de gouvernance : il permet à chacun de s'exprimer, sans distinction d'origine ou de capacités. Les migrants ont toute leur place dans cette organisation. Ils peuvent apporter leur expérience ancestrale de la gestion

10 Expression reprise de Caroline Hess (in Coriat, 2015).

collective des ressources et de l'espace: un camp de réfugiés est en plus grand une reproduction des habitats temporaires habités par les nomades.

Un autre point commun à toutes ces expériences, l'appropriation par tous et toutes:

- du cadre de vie dans le cas de communs liés à la terre ou au logement. L'exemple des ZAD le montre bien.
- de l'outil qui redevient convivial (au sens d'Illich), dans les fablabs, mais aussi dans des communs plus complexes, comme dans l'habitat participatif, où chacun doit pouvoir au moins comprendre (si ce n'est maîtriser) l'outil de conception des logements. Des expériences de ce type ont montré leur efficacité dans des quartiers dit difficiles.
- des interactions avec le voisinage (au sens d'un réseau) : c'est toute la problématique de la gestion de l'eau (aux multiples usages) sur un bassin versant. La gestion en commun implique nécessairement la construction d'un compromis entre les différents usages (et usagers), comme l'a démontré Elinor Ostrom.

De nombreux autres exemples sont en train de se développer (les fablabs, les habitats partagés, les recycleries, les donneries, les bibliothèques ouvertes, etc.); à chaque fois le même mode de gouvernance est mis en place: toujours semblable mais jamais identique.

Conclusion

Quelques définitions :

ANNEXES

Bibliographie (à compléter)

Bauwens Michel, Lievens Jean (2015), *Sauver le monde – Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Les liens qui libèrent, Paris.

Coriat Benjamin (eds) (2015), *Le retour des communs – La crise de l'idéologie propriétaire*, Les liens qui libèrent, Paris.

Bollier David (2013), *La renaissance des communs*, Charles Léopold Mayer.

Cagé Julia (2015), *Sauver les médias. Capitalisme, financement participatif et démocratie*, Le Seuil, Paris.

Coutrot Thomas, Flacher David, Méda Dominique (2011), *Pour en finir avec ce vieux monde – Les chemins de la transition*, Editions Utopia, Paris.

Dardot Pierre et Laval Christian (2014), *Commun, Essai sur la révolution au XXIe siècle*, La découverte, Paris.

Gorz André (1980), *Adieu au prolétariat*, Editions Galilée.

http://p2pfoundation.net/Main_Page

commonstransition.org

Pisani Edgar (2010), *Utopie Foncière*, Éditions du linteau, Paris

Thomé Pierre (2016), *(Biens) communs, quel avenir?*, Yves Michel.

Livre collectif en cours

Démocratie

Idées reçues et proposition

La première partie de ce livre, « Idées reçues », à été amendée, débattue puis validée lors de notre dernier Conseil National.

Cette première partie n'est donc pas soumise à amendement, nous vous rappelons ci-dessous le plan de cette première partie.

La partie du texte à amender débute donc à la page 24

Vous trouverez prioritairement en pages 24 et 25 un tableau présentant les éléments de discussion que vous pouvez enrichir.

Ces différentes propositions seront tranchées pendant notre Utopiade, soit en atelier, soit en plénière. Nous aurons le plaisir d'accueillir des personnalités qui éclaireront le débat.

Introduction

Alors que de nombreux peuples expriment leur désir de démocratie dans le monde arabe, en Asie, en Afrique et leur frustration d'en être privée, les « démocraties » occidentales apparaissent plus malades que jamais. Les taux d'abstention sont élevés presque partout atteignant même 50% aux États-Unis pour une élection aussi importante que la présidentielle. La défiance à l'égard du politique est grande et l'implication populaire limitée. Loin des votes d'adhésion, les partis apparaissent trop souvent comme des instruments au service de carrières qui, à force de durer, finissent par entretenir une confusion entre intérêt général et intérêts privés. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que l'apparence de « démocratie » qui caractérise les pays occidentaux entraîne une réaction favorable aux populismes, au détriment des débats argumentés. Les médias et sondages participent de la manipulation des masses. Le débat est atrophié. Et finalement la démocratie apparaît davantage inféodée aux intérêts « supérieurs » du capitalisme qu'objet d'émancipation : dans beaucoup de pays du monde, les peuples sont appelés à payer pour les dérives d'une économie financiarisée, en privatisant les biens communs, en réduisant les services publics, en revenant sur les acquis sociaux des luttes antérieures. Si la démocratie était vivante, jamais elle n'aurait pu se résoudre à privatiser les bénéfices et socialiser les pertes. La crise a démontré qu'elle ne l'était pas. Comme le dit Éloi Laurent : « Le politique joue l'impuissance. Il met en scène l'impuissance de l'État pour servir les intérêts du marché que, par ailleurs, il contrôle. C'est cela le propre du néolibéralisme »¹¹

Pour autant, certaines avancées, même imparfaites, existent. Le processus constituant et la nouvelle constitution équatorienne qui en a découlé (en 2008) sont exemplaires à plus d'un titre, de même que la possibilité qui a été offerte à l'opposition vénézuélienne de convoquer un referendum révocatoire en 2004 ou le rôle joué par la société civile dans l'élection d'un indigène à la Présidence de la Bolivie en 2005. Comment ne se sentirait-on pas également stimulé par l'expérience de l'Islande en 2011 qui, après avoir sombré dans les pires dérives du systèmes financiers, choisit un mode participatif « en ligne », pour écrire avec les citoyens une nouvelle constitution ? Comment ne pas être sensibles aux craintes qui envahissent les dictatures du monde à l'évocation du printemps arabe de 2011 ? Chacune de ces avancées a évidemment ses limites, que l'épreuve de la réalité et du pouvoir a mis en évidence. Ce qui rend d'autant plus impérieuse la nécessité d'approfondir le processus démocratique et la réflexion sur les institutions susceptibles de l'accompagner et de donner réellement le pouvoir au peuple.

Entre absence de démocratie, démocraties malades et sursauts démocratiques, il apparaît notamment inconcevable d'envisager la constitution d'un nouvel espace politique mondial sans repenser profondément les espaces de la démocratie. En ce sens, les démocraties occidentales ne peuvent apparaître comme des modèles à suivre. Afin de proposer une refondation démocratique, ce livre a pour vocation tout d'abord de démonter les idées reçues sur les modèles démocratiques actuelles. Dans une deuxième partie, en tirant les enseignements des avancées démocratiques récentes et de leurs limites, apporter des propositions qui s'inscriront dans une société du Buen Vivir.

11

Gardons en tête l'avertissement d'Edgar Morin : « Ce qui précéda et favorisa la Seconde Guerre mondiale n'était-il pas une succession d'aveuglements somnambuliques ? Et au nom de quoi faudrait-il penser qu'en 2016 les décideurs politiques sont pourvus de pouvoirs extralucides et protégés de ces mêmes aveuglements ? »¹²

Avertissement

Quand on parle de démocratie, il faut avoir en tête trois niveaux de réflexion.

Premièrement, nous avons à l'esprit l'organisation de nos sociétés dites démocraties occidentales avec leurs institutions et leurs partis politiques. Ce formatage est présent en chacun et chacune d'entre nous. Il est presque impossible de s'en débarrasser. Ce sont les idées reçues inhérentes à ces fonctionnements que cet ouvrage a la prétention de déconstruire.

Deuxièmement, nous avons des propositions pour une 6ème république. Ce sera l'objet de la deuxième partie du livre. Quand nous réfléchissons à cette organisation, il est nécessaire de nous déprogrammer : oublier nos institutions tout en nous nourrissant des expériences passées. Cet exercice est périlleux, nous en avons conscience.

Enfin, il faut se poser la question de la transition, ou des transitions possibles. Certes nous rêvons à une assemblée constituante, elle est notre priorité et figurera en conclusion de l'ouvrage. Toutefois, il existe probablement des possibilités de réforme des institutions actuelles auxquelles nous devons impérativement réfléchir. Ces propositions seront présentées sous forme d'encadrés au fil du texte. Cette question devient particulièrement prégnante à l'heure où il faut prévoir des ruptures, des effondrements de certains modèles (système financier, complexe énergétique, etc.)¹³. Accompagner ce probable changement de manière démocratique nous paraît un enjeu

12 Edgar Morin, entretien à La Tribune, 11 février 2016, article complet ici : <http://acteursdeleconomie.latribune.fr/debats/grands-entretiens/2016-02-11/edgar-morin-le-temps-est-venu-de-changer-de-civilisation.html>

13 Voir : "Comment tout peut s'effondrer, Pablo Servigne et Raphaël Stevens, Seuil 2015 et « De quoi l'effondrement est-il le nom », Renaud Duterme, Utopia 2016.

Première partie : Idées reçues

IR 1 - La France et les pays occidentaux sont en Démocratie

IR 2 - le président de la république incarne la France

IR 3 - les élections sont la meilleure expression de la volonté populaire

IR 4 - le tirage au sort ne permet pas de choisir des personnes compétentes et motivées

IR 5 - le parlement représente le peuple

IR 6 - la proportionnelle, c'est un pays ingouvernable comme sous la 4ème république

IR 7 - les lois permettent aux citoyens de contrôler les élus ; la justice est indépendante

IR 8 - les conseils municipaux sont représentatifs de la population

IR 9 - si on élit des représentants, c'est pour qu'ils décident à notre place, d'ailleurs la plupart des citoyens n'ont pas envie de faire de la politique

IR 10 - les IRP (instances représentatives du personnel) sont un réel contre-pouvoir face à l'employeur

IR 11 - la pluralité des médias assure une information objective

IR 12 - l'école forme les enfants à la citoyenneté, à travers notamment les cours d'instruction civique

IR 13 - la culture est accessible à tous par la TV, la radio, internet

Deuxième partie : Propositions du mouvement Utopia

Modalités de représentation et d'élection possible

| | texte de base | alternatives | | |
|--------------------------------|--|---|--|---|
| président | <ul style="list-style-type: none"> • issu du sénat • élu ou par consentement • mandat unique de 4 ans • rôle protocolaire | <ul style="list-style-type: none"> • représentant du long terme • élu par 3/5 de l'assemblée (plus sénat ?) • président du conseil constitutionnel • mandat de 7 ans ou plus renouvelable ou pas | <ul style="list-style-type: none"> • élu au suffrage universel pour 7 ans, • président du long terme | |
| exécutif (actuel gouvernement) | <ul style="list-style-type: none"> • issu de l'assemblée nationale • programme de mandature • révocable par le sénat ou par référendum | <ul style="list-style-type: none"> • renforcement du rôle de l'opposition parlementaire | | |
| assemblée nationale | <ul style="list-style-type: none"> • 600 députés • 100 circonscriptions • 6 députés par circonscription (H/F) • proportionnelle intégrale (=> seuil à 17% pour avoir un élu) • ou système mixte à l'allemande (une partie des élus à la propositionnelle nationale, le reste au scrutin majoritaire par circonscription) | <ul style="list-style-type: none"> • 300 députés • 50 circonscriptions • 5 députés par circonscription paritaire • 4 candidats par liste (H/F) • proportionnelle intégrale (=> seuil à 20% pour avoir un élu) | <ul style="list-style-type: none"> • 400 députés • 45% de proportionnelle intégrale + prime majoritaire avec une majorité minimum de 55% des députés | <ul style="list-style-type: none"> • proportionnelle • parité stricte • mandat unique et non cumul des mandats dans le temps • opposition : son rôle est de contrôler la majorité et d'évaluer les politiques publiques |
| sénat | <ul style="list-style-type: none"> • 300 membres représentant les territoires • vote les lois proposées par l'AN • regard de long terme | <ul style="list-style-type: none"> • 550 membres • 100 représentent les territoires • 350 tirés au sort sur listes | <ul style="list-style-type: none"> • 550 membres • 400 tirés au sort sur listes électtorales • 150 société civile | <p>précisions sur les modalités des élections :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 ou 5 élus max par circonscription pour limiter l'émiettement |

| | | | | |
|------------------|---|--|---|--|
| | | <p>électorales</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 société civile • vote les lois proposées par l'AN • regard de long terme • 1 seul mandat non renouvelable • rémunération maxi : 2 X le revenu de base | | <ul style="list-style-type: none"> • élection valide si les élus totalisent au total au moins 60% des inscrits, sinon second tour avec possibilité de fusion de listes • les votes blancs sont représentés par des tirés au sort • incitation fiscale au vote |
| chambre du futur | <ul style="list-style-type: none"> • 150 membres : 1/3 ONG environnementales, 1/3 corps intermédiaires, 1/3 citoyens tirés au sort • valide les lois • ne se préoccupe que du long terme (environnement et société) | <ul style="list-style-type: none"> • 100 membres : 1/2 ONG environnementales, 1/2 citoyens tirés au sort • valide les lois • ne se préoccupe que du long terme (environnement) • s'appuie sur un collège d'experts scientifiques | | |
| territoires | <ul style="list-style-type: none"> • exécutif élu directement (issu du politique) • proportionnelle intégrale • contrôlé par la chambre des citoyens (anciens conseillers municipaux), composée comme la chambre du futur + anciens élus volontaires | <ul style="list-style-type: none"> • suppression des départements, intégrés dans les régions | <ul style="list-style-type: none"> • initiative référendaire populaire et procédures de débat public • «gouvernance à cinq» (État, collectivités, salariés, employeurs, ONG) doit devenir un standard, • les citoyens inscrivent par pétition une question à l'ordre du jour du Parlement. | |

P1 : Fin du régime présidentiel

Nous reprenons ici en partie les propositions de nombreux auteurs, comme Dominique Rousseau ou Dominique Bourg¹⁴, d'instaurer un régime pleinement parlementaire de responsabilité. « Comme chez nos voisins européens, il faut conférer au seul Premier ministre et à son gouvernement la détermination et la conduite de la politique de la Nation sous le contrôle d'un Parlement renforcé. »

Les avis sur le rôle du président divergent : selon certains, il n'aura qu'une fonction protocolaire de représentation ; pour d'autres (D. Rousseau) il aurait un rôle d'arbitre¹⁵ ; pour D. Bourg, il est le "président du long terme". Pour ces deux auteurs il reste élu au suffrage universel, pour un mandat long. Pour Utopia en revanche, il faut sortir de l'élection du président de la République au suffrage universel. En effet, ce mode d'élection favorise la personnalisation de la vie politique. Même si les fonctions du président sont réduites, l'ancrage de ce mode de scrutin dans l'esprit des français est tel, qu'il faut un changement radical pour briser cet attachement. Le président sera donc issu de la deuxième chambre (voir proposition 2), élu ou choisi par consentement, pour un mandat court (4 ans maximum), non renouvelable. Il sera le garant de la constitution.

L'exécutif sera présidé par le premier ministre. Les ministres sont élus par les députés de l'assemblée nationale. Ils mettront en œuvre le programme pour lequel ils ont été élus, sous le contrôle des deuxième et troisième chambres.

Nous proposons un régime parlementaire de responsabilité, par conséquent, l'exécutif sera révocable par les assemblées ou par un référendum d'initiative populaire demandé par 5% des inscrits sur les listes électorales.

Bien évidemment, une représentation paritaire dans les ministères est obligatoire.

P2 : Une réforme radicale du parlement

En établissant les rapports de force au sein de la société, en matérialisant l'état des convictions à l'issue d'un débat démocratique, l'élection nous semble une dimension cruciale de la démocratie. C'est la raison pour laquelle nous défendons le maintien (ou, le cas échéant, la mise en place) d'assemblées de « représentants politiques », élues au suffrage universel direct, dans le cadre de scrutin de listes paritaires, éventuellement avec panachage, ou avec introduction du vote préférentiel¹⁶, permettant de dégager des majorités politiques. Il apparaît important, au regard de l'histoire, d'éviter les procédures

favorisant l'instabilité ou les compromissions. Il faudra néanmoins veiller à établir des contre-pouvoirs au sein de cette assemblée (une part significative d'élus « à la proportionnelle » et un vrai pouvoir de l'opposition) et à l'extérieur de celle-ci.

Nous proposons donc une représentation tricamérale :

14 Dominique Bourg : Professeur à la faculté des géosciences et de l'environnement de l'université de Lausanne et Bastien François, Directeur du département de science politique de la Sorbonne et conseiller régional EE-LV, "Pour une 6ème république écologique", Odile Jacob, 2011

Tribune parue dans Libération, le 23 août 2011 résumant les propositions à lire ici :

http://www.liberation.fr/france/2011/08/23/pour-une-vie-republique-ecologique_756350

15 Dominique Rousseau : Dominique Rousseau est professeur de droit constitutionnel à l'université Paris 1, il est l'auteur de "RADICALISER LA DÉMOCRATIE, propositions pour une refondation, Seuil 2015

16 Le vote préférentiel permet de choisir plusieurs candidats parmi ceux qui se présentent et éventuellement de les classer par ordre de préférence. Cela permet d'éliminer les votes de rejet ou par

- L'assemblée nationale : Elle est composée de 600 députés
 - soit élus à la proportionnelle intégrale dans des circonscriptions de 600 000 habitants environ. Chaque liste présente 6 candidats par circonscription, à parité femme-homme.
 - soit élus pour moitié à la proportionnelle nationale, et pour moitié au scrutin uninominal à un tour¹⁷ par circonscription¹⁸.
- Le sénat : il représente les territoires. Son rôle est d'approuver les lois votées par l'assemblée nationale, en les examinant par rapport à leur effet sur le long terme. C'est lui qui a le dernier mot sur les textes de lois.¹⁹
- La troisième chambre (ou chambre du futur²⁰ (comme la nomme D. Bourg) : Elle ne se préoccupe que du long terme et des enjeux sociaux ; elle approuve les lois votées par les assemblées ; elle peut les refuser si elle considère que les intérêts du long terme ne sont pas préservés. Elle remplace le conseil économique social et environnemental. Elle est composée de trois collèges :

=> 50 citoyens tirés au sort sur les listes électorales

=> 50 représentants d'associations environnementales

=> 50 représentants des « corps intermédiaires » (syndicats, organisations familiales, etc..)

Quel que soit le mode d'élection (ou de choix) retenu, les candidats devront déposer une déclaration de moralité. De la même façon, le patrimoine des représentants sera contrôlé par une autorité indépendante et vérifié au moins une fois pendant le mandat, afin d'éviter l'enrichissement et la corruption ; l'argent ne peut pas être une motivation pour faire de la politique.

P3 : une nouvelle place pour les partis politiques

Il apparaît important à la fois de maintenir et renforcer le rôle des partis politiques, à condition d'en stimuler le caractère démocratique, et de donner ainsi la possibilité aux citoyens de choisir entre différentes orientations politiques. Afin de contrôler le fonctionnement démocratique des partis, nous proposons de lier leur financement au respect de certaines règles de démocratie. La simple interdiction de réaliser plus de deux mandats de député, applicable immédiatement, suffirait à renouveler grandement les parlements et à former de nouveaux citoyens et militants à l'exercice de responsabilités. De telles mesures doivent cependant s'accompagner de *statuts protecteurs pour les élus* : en même temps que des règles déontologiques contraignantes doivent être établies, leur indépendance, notamment des pouvoirs économiques, devra être garantie.

Il conviendra d'interdire le cumul simultané de mandats et de limiter leur cumul dans le temps. Les institutions doivent être pensées afin que les partis ne constituent pas des enjeux de « carrière » pour des « professionnels de la politique ». Elles doivent contribuer à la déconcentration des pouvoirs, à la multiplication des lieux de délibération et de décision, ainsi qu'au renouvellement régulier de nos représentants. Dans les chambres de représentants élus, nous plaçons pour la

17 Suivant le modèle allemand.

18 La représentation par circonscription électorale pose toutefois le problème des potentiels conflits d'intérêt entre le mandat local et le mandat national (par exemple, un aéroport peut avoir une justification locale, alors que son intérêt national est inexistant).

19 Cette proposition est inspirée de Dominique Bourg (Dominique Bourg & Kerry Whiteside, « Pour une démocratie écologique », La Vie des idées, 1er septembre 2009. <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-democratie-ecologique.html>)

20 "Pour une 6ème république écologique", Odile Jacob, 2011

limitation à deux mandats au plus (si la durée des mandats est inférieure ou égale à cinq ans) et à un mandat unique (si le mandat est plus long). Il faudra enfin tenir compte d'un certain nombre d'équilibres, à commencer par la parité hommes/femmes au sein de ces assemblées.

La simple interdiction de réaliser plus de deux mandats de député, applicable immédiatement, suffirait à renouveler grandement les parlements et à former de nouveaux citoyens et militants à l'exercice de responsabilités.

P4 : l'introduction du tirage au sort dans tous les systèmes de représentation

De la même façon que les jurés d'assises n'écrivent pas le droit, les représentants du peuple tirés au sort pour siéger dans la troisième chambre, sans avoir nécessairement le droit d'amendement, pourront refuser tout texte de loi non compréhensible à première lecture.

Pour le fond, ils pourront se faire conseiller par des universitaires indépendants (le collège du futur composé d'experts scientifiques de toutes disciplines) qui connaîtront mieux les pièges qui sous-tendent les textes de loi votées par l'assemblée et le sénat²¹.

« Pour que les membres tirés au sort ne deviennent pas des « professionnels de la politique » le mandat sera court, un ou deux ans par exemple, et non renouvelable. Un congé correspondant sera prévu pour les salariés, avec garantie de retrouver leur poste à leur retour. Ils ne jouiront d'aucun avantage particulier, l'État leur garantissant simplement un revenu égal à celui qu'ils avaient auparavant et assumant tous les frais relatifs à l'exercice de leur fonction. Ils seront dans l'obligation de dénoncer toute tentative de lobbying sur leur personne, sous peine d'être exclus de la Chambre.

Pour le tirage au sort, deux solutions sont possibles :

Soit le tirage au sort se fait sur la liste de ceux qui, parmi les 40 millions d'électeurs (à l'exclusion des élus politiques), se sont déclarés volontaires préalablement. Ce système risque de sur-représenter les militants (politiques, syndicaux, associatifs) et ceux qui chercheraient une compensation à un échec électoral.

Soit le tirage au sort se fait sur la liste complète des électeurs. Chaque citoyen tiré au sort ayant le droit de refuser, il se poursuit jusqu'à constitution complète de l'assemblée à composer. Ce système a l'avantage de ne pas écarter le « citoyen ordinaire » qui ne prendrait pas l'initiative de se porter volontaire mais serait quand même intéressé et motivé à jouer ce rôle. C'est cette deuxième solution que nous préconisons. »²²

Encadré : quelle durée de mandat pour les "tirés au sort" ?

Court (2 ou 3 ans maximum), il permet un renouvellement fréquent. Pour permettre une stabilité et une formation des mandatés, le partant resterait 6 mois supplémentaires en étant l'assistant de celui qui le remplace.

21 Cette idée est de nouveau inspirée par D. Bourg.

22 Jean Claude Bauduret – Membre du CA d'Attac

P5 : Donner un pouvoir direct aux citoyens et refonder la démocratie institutionnelle aux différents échelons

La démocratie locale est celle qui, parce qu'elle se bâtit au plus près des citoyens, peut réagir plus rapidement et contribuer à améliorer très directement les conditions de la vie quotidienne. C'est l'échelon que les citoyens peuvent investir le plus facilement. En effet, la démocratie locale concerne à la fois le rôle des citoyens dans l'activité économique et leur implication dans le fonctionnement des institutions politiques locales.

Pour dépasser le caractère essentiellement délégataire qui caractérise les démocraties occidentales et contribuer au débat sur le développement de la démocratie au niveau planétaire, la souveraineté populaire doit être dotée d'un pouvoir de contrôle et d'initiative, à chacun des échelons démocratiques considéré (du local au mondial). Ce pouvoir, comme celui des représentants politiques, doit être encadré par des institutions et contre-pouvoirs qui en limitent les possibles dérives.

« Instaurer un système véritablement démocratique, plus participatif, passe par la remise en cause de certains de ses fondements (contre-pouvoirs, révocations, relocalisation de la prise de décision...) Tout cela doit viser la dé-professionnalisation de la politique et encourager l'intérêt de la population pour la chose publique en permanence et non pas uniquement lors des périodes électorales. »²³.

Pour les collectivités, nous proposons un exécutif réduit (proportionnel à la taille de la collectivité, mais limité à 20 dans les grandes villes) qui serait élu sur un projet de mandat contrôlé (scrutin de liste à un tour) et pourrait être révocable par une deuxième chambre. À l'image de la chambre du futur, cette assemblée pourrait être en partie composée de citoyens tirés au sort, de politiques, de représentants de la société civile et d'anciens élus volontaires. Elle aurait pour rôle de valider les propositions de l'exécutif local ou de les amender afin de les présenter à nouveau à l'exécutif. (processus itératif jusqu'à accord).

« Contrairement au modèle de nos sociétés actuelles, le processus démocratique se fera de bas en haut, chaque échelon étant contrôlé par l'échelon inférieur de façon à éviter tout dérapage ».²⁴

En outre, le droit d'initiative populaire (comme en Suisse) est mis en place : mise en discussion de la proposition validée par des 5% citoyens, puis soumise à référendum, sur une question formulée par la chambre de contrôle.

*« Un outil hautement démocratique, **les conférences de citoyens.***²⁵²⁶

De quoi s'agit-il ? Des citoyens ordinaires, tirés au sort, sont invités à réfléchir et émettre un avis sur une question qui pose des problèmes de société. Très souvent il s'agit des conséquences prévisibles d'innovations scientifiques ou techniques, mais il peut s'agir aussi de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources naturelles, de la santé etc...

La conférence de citoyens combine une formation préalable (où les citoyens étudient) avec une intervention active (où les citoyens interrogent et enquêtent) et un positionnement collectif (où les citoyens discutent en interne puis avisent). Ils sont en général en petit nombre (15 à 30), tirés au sort parmi des volontaires ou mieux, volontaires parmi des tirés au sort.

23 Renaud Duterme (auteur de « de quoi l'effondrement est-il le nom ? », aux éditions Utopia), La dette cachée de l'économie LLL 2014

24 idem

25 Voir aussi : Jacques Testart, "l'humanité au pouvoir, comment les citoyens peuvent décider du bien commun" (Seuil 2015)

26 Par Jean Claude Bauduret – Membre du CA d'Attac

La CdC apparaît aujourd'hui, et après de nombreuses expériences mondiales, capable de produire des avis précieux à l'usage des décideurs mais aussi des autres citoyens. Les observateurs des conférences de citoyens se sont étonnés de la capacité de personnes candidates à délibérer sur des sujets complexes, en se dégageant des enjeux seulement locaux et immédiats pour proposer des solutions souvent ignorées par les spécialistes, et rarement entendues des instances politiques. On est loin de l'hypothèse d'un " public irrationnel " qui serait incapable d'apprécier les effets réels de la techno science. Les objections concernant la compétence nécessaire pour délibérer valablement n'ont aucune raison d'être.

Ces conférences ont souvent été réalisées à l'initiative d'un pouvoir politique. Elles se situent dans le cadre de ce que l'on nomme de façon impropre « démocratie participative », qui n'est en fait qu'une démocratie consultative. Les citoyens sont consultés, les élus les écoutent mais sont absolument libres de leur décision.

Les Conventions ou Conférences de Citoyens seront institutionnalisées, donc faire l'objet de dispositions constitutionnelles ; et démocratisées dans leur déclenchement, en étant de droit à partir du moment où un certain nombre de citoyens la réclament par pétition.

Leurs avis donneront obligatoirement lieu à un débat au sein de l'instance décisionnelle, y compris le Parlement et pouvant, dans ce cas déboucher sur un projet de loi.²⁷

*Un deuxième outil impératif, l'**observatoire des engagements**. (Ce rôle est tenu de fait par la deuxième chambre décrite ci-dessus, dès que celle-ci est mise en place)*

Un observatoire des engagements, composé de citoyens tirés au sort, rend compte à la population de la façon dont les représentants assument leurs promesses. Cela peut éventuellement entraîner la tenue d'un referendum révocatoire, par exemple à mi-mandat, afin de confirmer ou de révoquer des représentants si un nombre suffisant de citoyens le demande. »

Un outil innovant : la **démocratie des places** (voir : demain le film, l'urgence de ralentir, etc.)

Depuis 2010, des mouvements de type nouveau ont éclaté dans l'Europe orientale et méridionale, en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Plus récemment, le phénomène "Nuit Debout" a repris ce concept en France. Ils sont caractérisés par leurs lieux, comme les places Tahrir, de la Kasbah, Maïdan et le parc Gezi. De nouveaux imaginaires démocratiques par la performance et l'art s'exposent. Les activistes inventent des formes de détermination collective des exigences, réfutent le leadership et la représentation. Il se dessine, à l'échelle globale, de nouvelles formes de légitimité démocratique, une critique en acte de l'histoire du XXe siècle autoritaire, hiérarchique et partidaire.²⁸

Au-delà de l'organisation économique et sociale locale, ces démocraties de proximité servent aussi d'interface avec les autres échelons démocratiques (régionaux, inter-régionaux et mondiaux) qui, en contrepartie, peuvent constituer des instances de recours en cas de non-respect des droits individuels et collectifs ou des règles établis par la démocratie mondiale.

Très concrètement, il faut encourager la création de lieux de débat accessibles, par exemple, les midi-dinettes citoyennes²⁹, les cafés citoyens³⁰, les coins cantine³¹.

27 Pour plus de détails voir <http://www.france.attac.org/spip.php?article11952>

28 Voir le colloque organisé par l'EHESS : <http://lettre.ehess.fr/index.php?9326>

29 Repas partagés pendant lesquels principalement des femmes se rencontrent et construisent des projets collectifs.

30 Voir par exemple les Cafés d'Arcadie

31 Présentations par des associations de leurs activités, généralement dans les restaurants d'entreprises ou de collectivités.

Parmi les nouvelles règles que nous proposons : conditionner les subventions, les dotations à la démonstration par les collectivités et associations que la démocratie continue est appliquée.

Rappelons ici les cinq niveaux de participation :

5. la simple information descendante de l'exécutif vers les citoyens (journaux d'information institutionnelle)³²,
6. les réunions publiques souvent introduites par un monologue du président ou du maire, et suivi d'un pseudo-débat où ne s'expriment que les plus expérimentés,
7. l'écoute des habitants, sans forcément tenir compte de leur avis, ni expliquer les décisions de refus,
8. la concertation, où l'avis des habitants est pris, parfois retenu, mais à partir de projets proposés par l'exécutif,
9. la co-construction : la décision de réaliser un projet est discutée dès la phase de l'idée : les citoyens participent dès le début, s'impliquent et in fine, choisissent avec leurs représentants la meilleure solution pour l'intérêt général.

C'est évidemment cette dernière méthode qui devrait être la seule utilisée.

Encadré : la question du référendum

Le référendum est-il la meilleure réponse du peuple souverain à une question d'intérêt général ?

La formulation de la question posée est primordiale. Une convention de citoyens devrait dans tous les cas formuler la question, afin qu'elle soit compréhensible par les votants.

Souvent (au moins au temps du Général De Gaulle) le référendum était une question de confiance posée par le chef de l'exécutif. Ce ne devrait plus être le cas dans notre projet démocratique.

P6 : réformer la démocratie des entreprises

La démocratisation de l'économie suppose que les principes démocratiques entrent dans l'entreprise. Pour cela, nous proposons de faire entrer parmi les responsables de la gestion d'une entreprise, lorsqu'elle atteint une certaine taille, ce qu'on appelle « les parties prenantes ». En effet, pourquoi considérer par principe que les propriétaires du capital (qu'ils soient privés ou publics) devraient également en être les gestionnaires ?

Dans les entreprises privées comme publiques, contrairement à ce qui est pratiqué aujourd'hui, il ne doit plus y avoir de lien direct et unique entre la détention du capital et sa gestion. Au conseil d'administration (ou l'organe de direction) d'une entreprise privée, le détenteur du capital ne pourrait plus décider seul de la marche de l'entreprise.

L'ensemble des parties prenantes sera ainsi amené à participer aux processus de décision et à leur mise en œuvre. Ces parties prenantes sont internes à l'entreprise (les travailleurs et leurs représentants, les propriétaires du capital, publics ou privés) mais aussi externes à l'entreprise (les citoyens et/ou leurs représentants – aux niveaux local, national ou international – ou d'autres formes de représentation de la société civile – ONG, associations de clients, usagers, consommateurs, fournisseurs, riverains...).

Cette nouvelle logique permettra de développer des contre-pouvoirs réels au sein de l'activité

32 Il pourrait être envisagé d'interdire toute publicité institutionnelle, à condition de définir la limite entre publicité et information.

économique : aucune partie prenante n'aurait à elle seule la majorité des voix et donc la possibilité d'imposer ses décisions. Cela suppose de trouver un équilibre entre la répartition des pouvoirs, permettant l'expression de minorités sans pour autant bloquer les décisions.

Certaines entreprises pourraient être déclarées de « grande utilité sociale » et/ou « à fort impact environnemental ». Leur capital productif privé serait progressivement transféré à des structures de type coopératives, mutualistes ou associatives de l'économie sociale et solidaire. Plus l'utilité sociale et/ou l'impact environnemental d'une activité économique seraient élevés, plus le poids des parties prenantes externes aux entreprises concernées le serait aussi, afin de répondre aux problématiques sociales et environnementales posées par cette entreprise.

Encadré : les différentes formes d'entreprises

- Les sociétés de droit privé : SA, SARL, EURL, Autoentrepreneur, etc. Quelle que soit leur forme, leur motivation principale resté généralement le profit.
- Les sociétés d'économie mixtes (SEM) : société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (l'État, une Collectivité territoriale, ou tout autre Établissement public). Au moins une personne privée doit participer au capital de la SEM, sachant qu'il peut s'agir d'une autre SEM. Le recours à la SEM garantit à la collectivité publique actionnaire et cocontractante la prise en compte effective de l'intérêt général dans les objectifs de l'entreprise et la souplesse de la société de droit privé.
- Les coopératives : SCOP, SCIC. Elles obéissent au principe un humain - une voix. Elles sont donc plus démocratiques ; les gérants sont élus et révocables.

Nous proposons également une limitation de la concentration et de la propriété du capital productif pour réduire les déséquilibres des pouvoirs entre les détenteurs de capital et les autres. L'objectif est de limiter la taille des entreprises, tant en chiffre d'affaires ou de part de marché qu'en nombre de salariés. Évidemment, cette limitation dépendrait des secteurs concernés : faible ou inexistante par exemple pour les PME, importante dans les secteurs de l'audiovisuel, des télécoms, de l'automobile ou du bâtiment, essentiellement concentrés autour de grands groupes privés dont la puissance influence les choix politiques et sociaux.

Mais cela n'est pas suffisant pour garantir une utilisation socialement bénéfique de ces pouvoirs. En effet, des petits actionnaires, déconnectés de l'entreprise, peuvent tout autant chercher à maximiser leurs profits à court terme que des gros actionnaires. C'est la raison pour laquelle la déconcentration du capital productif ne peut être socialement bénéfique qu'en construisant les conditions de l'exercice d'une démocratie réelle sur l'appareil productif, comme autant de contre-pouvoir dans l'entreprise.

Par ailleurs, la propriété publique d'une entreprise ne garantit pas le caractère démocratique et conforme à l'intérêt général de son action (le fonctionnement de La Poste ou de la SNCF, par exemple, relève aujourd'hui de logiques capitalistes alors que leur capital est public). Il convient donc, dans les modes d'appropriation publique du capital, de distinguer la nationalisation (c'est-à-dire l'appropriation par l'État dans l'optique d'une gestion centralisée de l'entreprise) de la socialisation (c'est-à-dire l'appropriation publique et la répartition des pouvoirs entre les parties prenantes garantissant une gestion démocratique à l'échelon géographique pertinent (local,

régional, national, international). C'est ce que nous préconisons.³³

Les pouvoirs publics aideront soit financièrement soit en matière de formation les reprises d'entreprises en SCOP et ils favoriseront le droit de préemption pour que les salariés soient prioritaires. En lien avec la refonte des institutions, il sera nécessaire de confier l'encadrement des choix technologiques par des principes, par exemple l'analyse du cycle de vie ou une application rigoureuse du principe de précaution. Les expérimentations sont permises, mais strictement réglementées, transparentes, examinées par des comités dont seront exclus tous les conflits d'intérêt.

Certains secteurs économiques devront être encadrés : la publicité sera limitée et taxée pour participer au financement des médias. La vente et la production d'armes seront interdites. Les emplois ainsi libérés seront transférés vers des technologies douces.

Enfin, le principe du SLAM sera adopté. C'est impôt auquel seraient assujettis les actionnaires, qui consiste à fixer, par catégorie d'actif actionnarial, voire par titre, un plafond de rémunération actionnariale totale au-delà duquel un prélèvement confisque la totalité du dépassement.³⁴

Nous proposons par ailleurs, afin de simplifier le fonctionnement des petites entreprises (moins de 250 salariés), de fusionner les différentes instances représentatives : délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène et de sécurité.

P7 : Se réapproprier les médias³⁵

L'accès à l'information et sa diffusion constitue une dimension clef de la vie démocratique. Or, par intérêt économique, par proximité avec les gens de pouvoir, par facilité, la plupart des organes d'information - et plus particulièrement audiovisuels - ont renoncé à ce qui devrait être leur mission, pour nous imprégner d'une idéologie libérale et lui donner un caractère universel. Le commentaire précède le fait, la diversité d'approche et d'analyse n'est pas la règle, l'espace pour des regards différents est extrêmement réduit. Tous les journaux télévisés sont construits sur le même modèle. L'uniformité domine. L'instantanéité règne. Et beaucoup de citoyens, faute de temps, se contentent des images de leur petit écran. Ils n'ont alors pas ou peu conscience d'être entraînés dans une vision unidirectionnelle des événements qui secouent le monde. Là est bien le danger, d'autant que la plupart des médias sont directement la propriété de grands groupes privés ou sous influence du domaine marchand. Il est urgent de sortir de cette dictature sclérosante des médias qui ont acquis un pouvoir excessif mettant en péril la démocratie elle-même.

La liberté de la presse n'est pas un privilège de journaliste, mais un droit des citoyens. La défendre suppose :

- L'indépendance : respect du droit moral des journalistes ; refus du mélange des intérêts industriels et médiatiques ; préservation de l'intégrité du service public de l'audiovisuel ; La suppression totale de la publicité sur France Télévision par la création d'une taxe sur la publicité et par une augmentation de la redevance, progressive et proportionnelle aux revenus des ménages ; Créer un statut de sociétés de presse à but non lucratif ; Remplacer le CSA par un Conseil national des médias qui sera une vraie autorité indépendante du pouvoir politique et des entreprises médiatiques³⁶. Sa composition sera tripartite (élus selon une représentation proportionnelle /

33 D'après le *Manifeste Utopia*, Editions Utopia, janvier 2012.

34 Voir la proposition de Frédéric Lordon, le SLAM (Shareholder Limited Authorized Margin) : <http://blog.mondediplo.net/2007-02-23-Le-SLAM>

35 voir le Monde Diplomatique de décembre 2014 sur le financement de la presse

36 Proposition d'Acrimed

professionnels des médias / usagers) et ses missions seront revues.

- La transparence : un véritable accès à toutes les sources documentaires d'intérêt public ; une large protection des sources des journalistes ; une publicité étendue sur tous les actes du pouvoir exécutif ayant une incidence sur notre vie publique.

- Le pluralisme : une concentration limitée et régulée pour éviter tout monopole ; Règle des trois tiers pour l'accès à l'espace audiovisuel (sur le modèle de la loi Kirchner en Argentine) : un tiers aux médias associatifs sans but lucratifs, un tiers aux médias publics et un tiers aux médias privés ; Priorité des aides publiques aux médias sans but lucratif (secteur public, associatif laïc et les sociétés de presse à but non lucratif) ; une égalité de traitement entre la presse numérique et la presse imprimée ; une reconnaissance de la place des lecteurs en tant que contributeurs ; Instauration d'une formation nationale reconnue des journalistes .

Nous proposons d'une part d'obliger le service public de l'audiovisuel à accomplir une mission d'information et d'analyse critique de l'information, davantage tournée vers les problèmes nationaux et internationaux que vers les faits divers ou les modes. Cette mission appelle des moyens (envoyés permanents à l'étranger, enquêtes journalistiques de fond), une indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et une distance vis à vis du diktat de l'audimat.

Nous proposons d'autre part de réguler le marché de l'audiovisuel et de la presse de manière à limiter les concentrations capitalistiques, à garantir une pluralité et une diversité des contenus ainsi que le respect d'un minimum d'éthique. Ainsi, dans la presse et l'audiovisuel, les parts détenues par un groupe privé ne pourront pas représenter plus de 30% du capital des plus grands médias. Les entreprises réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les marchés publics ne doivent pas être autorisées à prendre de participation dans les médias.

Pour garantir pluralité et diversité de l'information, nous proposons également la mise en place d'une politique d'équilibre de diffusion alternant information et divertissement tenant compte des horaires de grande audience et applicable à l'ensemble des chaînes émettant sur le territoire, publiques et privées.

Par ailleurs, l'éducation au décodage de l'information et du traitement médiatique devra être dispensée très tôt à l'école, mais également dans le cadre de la formation continue. A l'heure où l'objectif ouvertement affiché d'un patron de chaîne de télévision est de générer du temps de cerveau disponible des téléspectateurs pour vendre plus de publicité, il est temps que l'école et les relais éducatifs mettent en place des moyens humains et s'équipent pour un apprentissage systématique de l'utilisation des nouveaux outils de communication, qu'ils enseignent aux élèves à avoir un regard critique sur les médias, à disséquer les images, à analyser les informations, à prendre du recul par rapport aux fictions.

Enfin, nous préconisons également la taxation de la publicité au niveau de l'achat d'espace. Un taux de 5% représenterait en France environ un milliard d'euros de recettes qui pourraient par exemple être allouées à l'aide à la presse dont les recettes publicitaires couvrent moins de 20% du coût global de fonctionnement.

A développer : la formation des journalistes

prendre en compte le basculement de la presse papier vers le numérique : comment se transposent les modes de fonctionnement ? quelles sont les opportunités pour une démocratie plus ouverte vs les effets boule de neige de la diffusion des informations sur les réseaux sociaux, avec la question

corollaire : comment trier les informations fiables ? Noter le côté positif apporté par le journalisme citoyen.

P8 : Changer la citoyenneté grâce à une pédagogie active dans l'éducation

Edgar Morin nous prévient : "Nous assistons au lent et méthodique retour d'un Vichysme rampant qui n'a pas besoin d'occupation allemande pour innover les consciences. Le dépérissement du peuple républicain et du peuple de gauche en même temps que les angoisses du présent expliquent cette résurgence."³⁷

Cette évolution a pour origine la disparition progressive des structures qui maillaient le territoire, couvraient les différentes populations, et diffusaient l'esprit et les règles de la République, les principes de la démocratie et de la laïcité, les valeurs de liberté, d'égalité, d'humanisme, de fraternité : les instituteurs dans un monde rural longtemps majoritaire, les enseignants dans le secondaire, les cellules locales des partis socialiste et communiste dans leurs écoles de cadres et dans les syndicats. Cette structuration des valeurs républicaines - qui, par capillarité, assurait sa perpétuelle régénérescence -, s'est lézardée puis s'est effondrée.

Apprendre à vivre ensemble et la démocratie par l'expérience devraient être les nouvelles priorités de l'école. Elle ne doit plus enseigner la démocratie représentative (comme vecteur idéologique de la compétition), mais la démocratie délibérative qui est l'instrument de la résolution des problèmes collectifs par la collaboration.

Les pédagogies tournées vers la responsabilisation des enfants (Freinet, Montessori, Steiner, etc.) doivent être largement utilisées dans l'Éducation Nationale. Le système de notation doit être aboli. La formation des enseignants à ces méthodes doit devenir une priorité. Tout le système scolaire doit être décentralisé. La notion d'inspection doit être réformée (c'est une école qu'on inspecte, pas un enseignant pour le noter) ; l'inspection fera l'objet d'un rapport identique aux rapports d'audit, et un plan d'amélioration sera proposé par l'école³⁸.

Enfin, il est urgent de revaloriser le salaire des enseignants et d'augmenter le taux d'encadrement dans les classes (1 enseignant pour 15 élèves semble un objectif réaliste et consensuel).

Les écoles de management doivent être réformées ; l'économie "standard" sera enseignée au même titre que l'économie sociale et solidaire. Les économistes alternatifs seront intégrés au corps enseignant.

Proposition concrète : pratiquer le tirage au sort dès l'école à chaque fois que c'est possible

P9 : pour une politique culturelle émancipatrice

Jean Monnet regrettait de ne pas avoir commencé la construction européenne par la culture³⁹. Peut-être en effet qu'on n'en serait pas là...

La culture, l'éducation, sont les armes les plus puissantes face au capitalisme, car elles peuvent rendre l'individu suffisamment critique et lucide pour engager sa prise de conscience face au monde. L'individu conscient ne peut plus accepter son sort et les illusions de système capitaliste, il

37 Edgar Morin, entretien à La Tribune, 11 février 2016, article complet ici :

<http://acteursdeleconomie.latribune.fr/debats/grands-entretiens/2016-02-11/edgar-morin-le-temps-est-venu-de-changer-de-civilisation.html>

38 Ces pratiques sont déjà en place au moins en Finlande et en Angleterre.

39 En fait cette citation est apocryphe ! Voir : http://lucky.blog.lemonde.fr/2006/03/04/2006_03_si_ctait_refai/

peut dès lors envisager un autre mode de vie. Mais pour cela, comme dit Serge Latouche, il faut décoloniser l'imaginaire. C'est-à-dire, en terme politique, transformer les médias, supprimer une majeure partie de la publicité, créer un nouveau récit et développer le sens artistique et critique de chaque citoyen.

Utopia propose de développer la culture suivant 2 axes :

1/ la culture ouverte à tous

2/ la créativité comme un moyen de renforcer la citoyenneté

1/ la culture ouverte à tous :

- **Dans le champ politique, nous proposons :**
 - Favoriser une politique culturelle la plus ouverte possible afin qu'elle soit émancipatrice. Le financement du domaine culturel doit s'orienter vers une plus grande ouverture. Elle doit faire toute sa place une à la participation citoyenne dans la construction des programmes au niveau des villes. Il s'agit également de sortir de la consommation de la culture. Créer les conditions d'une culture qui « fait société ».
 2. Prévoir un nouveau statut des intermittents, revoir le financement des artistes, leur permettrait d'avoir une situation financière stable afin de les rendre indépendants du marché et du starsystème (cf. Jeff Koons⁴⁰) et assurer ainsi la pluralité de la culture. Ceux-ci ne seront plus considérés comme des « chômeurs à vie » faisant de temps en temps un travail de création, mais des vrais travailleurs.
 3. Réformer la DRAC en une vraie institution à l'écoute de tous les artistes du pays, et non pas des seuls « reconnus ». Elle devra s'ouvrir aux artistes émergents, en ne donnant pas uniquement à ceux qui sont déjà largement subventionnés, mais aussi favoriser les débuts de parcours. C'est pourquoi nous proposons, pour retrouver ce lien avec la nation, que la Drac subventionne à part égale tout artiste déjà subventionné par une collectivité.
- **Dans le champ institutionnel nous proposons** d'organiser une participation citoyenne afin de faciliter une appropriation du lieu : la médiathèque comme « 3ème lieu »^{41, 42}, le 104, musée du design, etc. Un lieu de culture devient ainsi un projet résolument politique dans sa dimension de rassemblement, plutôt que de clivage élite/peuple. Certaines existent déjà dans les villes des pays du Nord notamment, comme à [Delft](#), d'autres apparaissent dans des petites villes et présentent de belles réussites ([le café-bibliothèque](#) dans la petite ville de Chabrilan dans la Drôme par exemple). Ces dispositifs permettent d'intégrer une participation citoyenne locale, et développent une culture participative et qui ne vient pas que « du haut ». On peut aussi créer des lieux spécifiques, comme des universités populaires, ou comme le moulin à café dans le 14ème.
- **Organiser des événements culturels dans des lieux publics** qui n'ont pas de vocation

40 <http://www.jeffkoons.com/>

41 Le 1^{er} lieu est celui de la sphère privée, le 2^{ème} celui du professionnel, le 3^{ème} celui du rassemblement : en un seul lieu, des usages très différents (musique, lecture, labo de langues, ateliers, écrivains publiques...) qui créent du lien et de la cohésion sociale.

42 lire par exemple : Les bibliothèques troisième lieu, une nouvelle génération d'établissements culturels
<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

culturelle mais qui sont des lieux incontournables : les hôpitaux, les écoles, dans les transports...

2/ la culture comme un moyen de renforcer la citoyenneté

L'objectif est d'amener par des événements culturels des personnes qui se sentent loin de la politique en les faisant participer à des événements culturels :

Développer par exemple les expériences dans les quartiers

4. Théâtre : théâtre forum / controverses
5. Slam : écriture, expression
6. Ateliers d'écriture collective
7. Réalisation de fiction vidéo avec les jeunes de quartiers ainsi que des créations théâtrales.

Par ailleurs, le développement de la créativité de chacun est une façon de permettre un autre regard, de sortir du cadre et d'avoir du recul par apport à la pensée dominante. De remettre l'homme dans son rôle d'acteur et d'auteur de sa propre vie.

En conclusion, revenir sur le message que nous a délivré (après l'atelier) Federico Mayor, ancien directeur de l'UNESCO qui cite Kennedy : « Aucun défi n'est hors de portée de l'unique capacité créatrice de l'humanité »

P10 : quelques éléments de méthode

5. vote préférentiel⁴³

Le vote préférentiel permet de choisir plusieurs candidats parmi ceux qui se présentent et éventuellement de les classer par ordre de préférence. Cela permet d'éliminer les votes de rejet ou par défaut.

6. consentement / élection sans candidat

L'élection sans candidat consiste à faire désigner par chaque membre de l'assemblée la personne qui lui paraît la plus apte à remplir la fonction ou la mission à remplir. Chacun doit expliquer son vote. On recommence jusqu'à ce qu'une personne obtienne le consentement de tous (pas d'opposition à sa nomination).⁴⁴ Cette méthode ne peut fonctionner que pour des assemblées de moins de 50 membres environ.⁴⁵

7. Le tirage au sort (TAS)

Comme nous l'avons vu le tirage au sort doit être utilisé pour désigner les représentants des citoyens à chaque fois que c'est possible.

Nous préconisons d'expérimenter le tirage au sort dans les collectivités territoriales, les associations, les assemblées des communs, les écoles et pourquoi pas les entreprises, au moins pour les instances de contrôle et de concertation.

8. Un vote majoritaire doit recueillir plus de 54 % des voix (source nuit debout)
9. une décision n'est valide que si le taux d'abstention est inférieur à 50 %
10. Une autre forme de démocratie, la démocratie liquide.

Chaque citoyen ne peut pas avoir une opinion étayée et rationnelle sur tous les sujets mis au débat. Bryan Ford a proposé un outil prometteur, la démocratie liquide⁴⁶ (ou démocratie de

43 Voir une typologie exhaustive des systèmes de vote ici : <http://aceproject.org/main/francais/es/esi01c.htm>

44 Ce fonctionnement a été expérimenté avec succès par le mouvement Alternatiba de 2014-2014.

45 Sur la sociocratie, le site de référence (en anglais) : <http://sociocracy30.org/>

46 Voir son texte (en anglais) : <http://bford.github.io/2014/11/16/deleg.html> et l'article Wikipedia :

délégation). Le principe est le suivant : un citoyen souhaitant participer à une consultation, mais dont il estime le sujet important, peut déléguer à une personne de confiance son vote.

11. les communs comme outil de refondation de la démocratie

Les communs reviennent en force. Ils sont un moyen de se réapproprier l'espace public. À ce titre, ils sont un outil naturel de la démocratie directe. Les groupes constitués en assemblée des communs⁴⁷ devraient être représentés (en utilisant l'élection sans candidat) dans les instances territoriales.

Bibliographie :

Du bon gouvernement, Pierre Rosanvallon, Suil, 2015

<http://www.ariane-beldi.ch/2015/06/20/commentaire-a-chaud-7-1-le-tirage-au-sort-des-conseillers-nationaux-une-fausse-bonne-idee/>

<https://blogs.mediapart.fr/marcel-peres/blog/170914/le-tirage-au-sort-un-remede-pour-les-democraties>

la constitution suisse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#id-4>

Démocratie Générale (Takis Fotopoulos), démocratie directe, écologique et sociale : http://www.inclusivedemocracy.org/fotopoulos/other_languages/fren/frentid.htm

Démocratie Continue (D.Rousseau) :

VERS UNE DEMOCRATIE GENERALE, une démocratie directe, économique, écologique et sociale, http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1996_num_9_35_1973

Jacques Testart : "l'humanité au pouvoir, comment les citoyens peuvent décider du bien commun" (Seuil 2015)

Takis Fotopoulos, SEUIL

(http://inclusivedemocracy.org/fotopoulos/other_languages/fren/frentid.htm)

Réforme des enquêtes publiques : http://mobile.lemonde.fr/planete/article/2016/02/19/la-reforme-de-la-democratie-environnementale-est-en-bonne-voie_4868676_3244.html

Le pouvoir au peuple, Yves Sintomer (la Découverte, mars 2007)

https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mocratie_liquide

47 Sue les assemblées des communs : http://p2pfoundation.net/Assembl%C3%A9e_des_communs

Les propositions de **Dominique Bourg** pour une **démocratie écologique** : Dominique Bourg & Kerry Whiteside, « Pour une démocratie écologique », La Vie des idées , 1er septembre 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-democratie-ecologique.html>

Et leurs critiques :

par la revue "Contretemps" : <http://www.contretemps.eu/lectures/d%C3%A9mocratie-humanisme>
et par Jean Gadrey : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2011/01/18/la-%C2%AB-democratie-ecologique-%C2%BB-de-dominique-bourg-n%E2%80%99est-pas-la-solution/>

Livre collectif en cours

Migrations

Idées reçues et propositions

A lire

C'est la première fois que ce travail en cours vous est transmis.

Il s'agit d'amender la réécriture de la première partie (idées reçues) – la 2^e partie sur les propositions sera débattue en 2017

A noter que nous avons rédigé il y a 5 ans un livre collectifs sur les « sans papiers » et nous reprenons bien-sur plusieurs passages de cet ouvrage.

Vous pourrez constater que des parties restent encore à rédiger. Vos amendements et contributions sont les bienvenus !

[BASE BIBLIOGRAPHIQUE :

- Collectif, Pour une gouvernance alternative des migrations, actes de la rencontre internationale des 22 et 23 mai 2015, mai 2016.
- O.C.U, Changer de cap sur les migrations, décembre 2015.
- LaCimade, Migrations, état des lieux 2014.
- Badie B., Brauman R.,Decaux E., Devin G., Wihtol de Wenden C., Pour un autre regard sur les migrations, La Découverte, 2008.
- Rodier C. et Terray E.(dir.), Immigration, fantasmes et réalités, pour une alternative à la fermeture des frontières, La Découverte, 2008.
- La Cimade,Frontières européennes, défense d'entrer ? Rapport d'observation,juin 2016

ET/OU CONSULTER SUR CE LIEN :

<http://www.pearltrees.com/mouvementutopia/circulation-installation/id15390390>

FIN DE LA BASE BIBLIOGRAPHIQUE]

INTRODUCTION (à rédiger)

- Proposition de citation pour l'intro : "La mobilité humaine peut-être un moyen extrêmement efficace d'offrir à quelqu'un de bien meilleures perspectives en termes de revenus, de santé et d'éducation. Mais elle représente bien plus encore : pouvoir choisir son lieu de vie est un élément essentiel de la liberté humaine" - Rapport Mondial 2009 du Programme des Nations Unies pour le Développement, 2009, p. 15.7

+ rappeler Article 13 de la DUDH :

- Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État*
- Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays*

bien poser le fait que loin d'être une question sociale, la migration est traitée comme un enjeu électoral et le/la migrant-e devient bouc émissaire de toutes les difficultés du vivre ensemble ou du projet économique et social à l'œuvre en France et en Europe (cf. intervention Badie au séminaire O.C.U de mai, plaidoyer O.C.U page 8)

Première partie : Idées reçues

Idée reçue 1

« La migration, c'est un phénomène nouveau, avant on était chacun chez soi, et c'était beaucoup mieux comme ça »

"Très présente dans les médias ces dernières années, la migration n'est en fait que le reflet de l'exercice d'une liberté ancestrale, celle d'aller et venir. Volontaire ou contrainte, la migration est un phénomène aussi ancien que l'humanité elle-même. Les grandes vagues migratoires ne sont pas le propre de notre époque, et les recherches archéologiques comme l'histoire ou l'anthropologie génétique ne cessent de nous le rappeler. De la sortie de l'Afrique – migrations d'*Homo Erectus* hors de l'Afrique et peuplement de l'Eurasie il y a environ 1 million d'années – en passant par l'expansion des cultures néolithiques - à partir du Proche-Orient il y environ 9000 ans -, les « invasions barbares » de la fin de l'Antiquité, le commerce triangulaire ou la « conquête des Amériques », les migrations ont de tout temps existé et façonné nos sociétés. Qu'elles soient dues à des contraintes environnementales, des pressions sociales ou économiques, une envie de changer d'air et de retrouver espoir ailleurs, elles ont entraîné au cours de notre histoire les diasporas, les colonisations, les métissages, les intégrations ou ségrégations. Sans elles, l'humanité n'aurait pas le même visage aujourd'hui.

Selon le chanteur ivoirien Tiken Jah Fakoly « *Depuis la nuit des temps, l'homme est toujours allé vers des lieux où il espère trouver de meilleures conditions de vie. Les Occidentaux eux-mêmes n'ont pas fait autre chose quand ils sont partis vers les Amériques ou l'Australie. On ne comprend donc pas pourquoi toute la jeunesse du monde a le droit de voyager pour essayer de sauver sa vie, sauf la jeunesse des pays du tiers-monde. Partir est un mouvement naturel qu'aucun système ne pourra arrêter.* ».

Les restrictions à l'immigration qui ont vu le jour dans de nombreux pays sont très récentes, en Europe ces politiques restrictives se sont essentiellement mises en place après 1974 et le premier choc pétrolier, qui a entraîné la suspension de l'immigration de travail. Les grands mouvements de population qui ont pu marquer notre histoire sont maintenant remplacés par une tendance à l'immigration choisie favorable à l'exode des cerveaux et des compétences, au détriment des pays de départ.

Aujourd'hui la liberté d'aller et venir existe pour certains : pour les ressortissants des pays européens, des États-Unis, du Japon, du Canada, d'Australie. Au nom du principe d'égalité, nous devons revendiquer pour toutes et tous cette liberté d'aller et venir.

Le principe de la liberté de circulation est inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, article 13 :

- *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État*
- *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

Mais n'est pas inscrit le droit d'être accueilli dans tout pays qui établirait la liberté totale de circulation et d'installation."

Idée reçue 2

« Entre les demandeurs/euses d'asile et les autres, on va être envahi-es ! »

«Ayant déjà un certain âge, j'ai vécu tous ces moments étonnants avec la chute de l'URSS, où on nous expliquait qu'il y aurait des vagues déferlantes venant d'Est qui allaient, en quelque sorte, submerger ces malheureux pays d'Europe occidentale. Puis ensuite, on nous a parlé de ces migrations qui viendraient des Balkans et puis de ces migrations qui remonteraient d'Afrique vers l'Europe, or en cinquante ans, la migration est passée d'un peu plus de 2% de la population mondiale à 3%. Où est le torrent ? Où est cette pression insupportable qui ferait rire même un mathématicien ? de 2 à 3% de la population mondiale ! » (Bertrand Badie lors de la rencontre internationale Pour une gouvernance alternative des migrations, 22 mai 2015).

Aujourd'hui, comme aime notamment à le rappeler Bertrand Badie, professeur à Sciences Po et spécialiste des relations internationales, les migrant-es ne représentent qu'environ 3 % de la population mondiale. La majorité des flux migratoires se font entre pays dits « du Sud » (60 % des flux), contre seulement 20 % des flux migratoires allant des pays « du Sud » vers les pays dits « du Nord »¹. Rappelons aussi que sur les 40 millions de personnes qui vivaient hors du lieu qu'ils avaient choisi pour causes de violences ou de menaces en 2008, seuls 36 % avaient choisi de se protéger hors des frontières de leur pays : à cette date, le nombre de migrant-es (hors de leur pays d'origine) étaient en baisse, alors que le nombre de déplacé-es (au sein de leur propre pays) était en augmentation². Selon La Cimade, seuls 9,4 % des migrant-es dans le monde sont accueilli-es en Europe³.

Si ces chiffres ont bien sûr évolué, notamment suite à la crise syrienne, il faut rappeler qu'au-delà des discours démagogiques et populistes les pays européens ont la capacité d'accueillir bien plus de migrant-es que ce qu'ils font actuellement. Ainsi François Crépeau, rapporteur spécial sur les droits des migrant-es aux Nations Unies, affirme que les pays dits « du Nord » pourraient accueillir sans difficultés entre un et deux millions de migrant-es dans les années à venir. Selon lui, les chiffres annoncés et les débats entre nos dirigeants sont faussés : « Ils font comme si 20000 était un chiffre énorme. Or 20 000 personnes, cela représente 0,00004 % de la population de l'UE. Ce n'est rien. Ce chiffre est minime. N'importe quel pays de l'UE peut se le permettre »⁴. Il rappelle que l'Europe a déjà eu à faire face à ce genre de situation lors des guerres yougoslaves il y a de cela vingt ans. Et à ce qu'on sache nous ne sommes pas devenu-es toutes et tous bosniaques suite à

cette « invasion » !

Rappelons enfin, pour les relativiser, les chiffres concernant les demandes d'asile en Europe : en 2014, il y avait 0.5 demandes d'asile pour 1000 habitant-es au Royaume-Uni, 1 pour 1000 en France (soit 64 310 demandes) et 8.4 pour 1000 en Suède. Les taux de régularisation en France des personnes en situation irrégulière représentent entre 0.3% et 0.6% de la population française (chiffres Eurostat, 20 mars 2015). *A ce sujet, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a déclaré, lors d'un discours à l'Assemblée nationale le 09 décembre 2014 : « La France est donc loin de ployer sous le poids des demandes et des réfugiés, comme on l'entend trop souvent. Cessons de nous fantasmer en forteresse assiégée ; cela ne correspond tout simplement pas à la réalité ».*

Quelques chiffres encore, concernant la France cette fois : la France délivre chaque année à un titre de séjour à environ 200000 personnes venus de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, dont environ 60 000 étudiant-es et 18 000 travailleurs/euses⁵. Ceci ne représente qu'environ 0,3 % de la population française. D'autre part, les chiffres de l'immigration dite « illégale », s'ils sont de fait difficiles à établir, évoquent un chiffre moyen de 300 000 à 400 000 personnes en France, soit environ 1 % de la population totale. Enfin, selon les chiffres du dernier recensement (2012), le nombre d'étranger-ères en France est de 5,7 millions, pour une population totale de 65,2 millions, soit 8,7 % de la population du pays.

Quant à l'idée sous-jacente à cette théorie de l' « invasion », qui est celle d'un « grand remplacement » et de la disparition/dénaturation de l' « identité nationale », rappelons qu'une culture et une identité qu'elles quelles soient ne sont pas des choses figées, et que ce sont les apports de population, les échanges et le respect mutuel qui enrichissent et font évoluer nos cultures depuis les débuts de l'humanité. Une culture qui n'accueille pas pas peur de changement est une culture sclérosée... autant dire une culture à l'agonie.

1 Voir notamment « Changer de cap sur les migrations », document de plaidoyer de l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle, décembre 2015, p. 10.

2 Rodier C. et Terray E. (dir.), Immigration, fantasmes et réalités, pour une alternative à la fermeture des frontières, La Découverte, 2008.

3 La Cimade, *Migrations, état des lieux 2014*, p. 135.

4 <http://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/le-developpement-accentue-les-migrations-affirme-un-rapporteur-de-l-onu/>

5 Chiffres 2013. Voir La Cimade, *Migrations, état des lieux 2014*, p. 47

Idée reçue 3

« Ils vont tous devenir français et diluer l'identité nationale ! »

L'identité, qu'elle soit individuelle ou collective, est en construction et en évolution perpétuelle, c'est le processus même de la vie. En tant qu'individu, les personnes que je rencontre, les événements que je vis façonnent mon identité, indissociable de mon histoire personnelle. Il en va de même pour les nations, dont l'identité n'est figée que dans la tête de certains idéologues extrêmes qui vantent les mérites d'une identité « pure » et aux contours nettement définis, qu'ils ne sont pas loin souvent d'assimiler à l'idée de « race ». Mais qui peut réellement définir l' « identité française » ? Qui peut dire que telle ou telle chose en fait partie ou non ? Notre histoire s'est construite avec les migrations (voir idée reçue n°1) et notre identité a été façonnée par les apports des cultures diverses qu'on amenés avec eux/elles ces migrant-es. Il est non seulement difficile de cerner les contours d'une « identité nationale » mais il l'est tout autant de voir dans cette notion floue ce qui ressort de soi-disant « racines françaises » ou d'apports étrangers. Ce n'est pas le lieu de discuter du concept de nation ou même d'identité, mais il est clair que c'est le propre même d'une identité que d'évoluer au fil des apports extérieurs¹, au risque sinon de se scléroser, de s'enfermer dans la peur et la xénophobie.

De plus, il ne faut pas confondre régularisation des sans-papiers et naturalisation des étrangers. La régularisation consiste à donner un titre de séjour de longue durée, la naturalisation permet d'accéder à la nationalité française. Il s'agit de deux enjeux différents et certains font l'amalgame en jouant sur les peurs d'une soi-disant « dilution de l'identité nationale ». Cela est d'autant plus hypocrite que ces même personnes sont souvent celles qui se plaignent que les étrangers (et bizarrement les non-occidentaux plutôt que les occidentaux) ne s'intègrent pas suffisamment. Tout cela est bien contradictoire...Ils ne s'intègrent pas mais pourraient diluer l'identité nationale ? Et de quelle identité est-il question au final si l'on estime qu'un-e immigrant-e issu-e du continent africain fait peser plus de risques sur l' « identité nationale » qu'un-e immigrant-e européen-ne ? On n'est pas très loin ici de discours aux relents colonialistes évoquant la supériorité d'une « civilisation occidentale » qui se doit de rester opaque à tout contact avec des civilisations « inférieures »...

La clandestinité provoque le repli sur soi, la non-socialisation. Au contraire, une régularisation de longue durée permettrait à tou-tes de vivre ensemble et de construire des liens. Accéder aux droits, aux services, participer pleinement à la vie de la cité sont les seules solutions qui permettraient aux migrant-es de s'intégrer pleinement dans la société française. Dans un second temps, chaque migrant-e doit pouvoir, s'il/elle le souhaite, accéder de droit à la nationalité française par la naturalisation. C'est ainsi que notre identité française pourra s'enrichir d'apports nouveaux qui la dynamiseront.

1 Sur la question de l'identité nationale, voir Noirielle G., *A quoi sert « l'identité nationale »*, Agone, Marseille, 2007 ; Weil P., *Liberté, égalité, discriminations : l'identité nationale au regard de l'histoire*, Grasset, Paris, 2008 ; Chamoiseau P. et Glissant E., *Quand les murs tombent – l'identité nationale hors la loi ?*, Galaade, Paris, 2007 ; Noirielle G. et Weil P., « Eclairage pour le XXI^e siècle –

identité nationale : une notion à débattre », Conférence du Centre Pompidou, 25 janvier 2008.

Idée reçue 4

« Les migrations favorisent le terrorisme »

Idée reçue 5

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ! »

- *plaidoyer O.C.U. page 11 et 12 : idée que celles et ceux qui migrent vers l'Europe sont formé-es, ne sont pas parmi les plus pauvres et ne viennent pas des pays les plus pauvres (ceux-ci n'ont un taux d'expatriation que de 0.4%)*

+ *moitié des flux de migration internationaux qui sont liés aux études*

- *Top10 des pays d'accueil des réfugiés*

<http://www.elozay.com/2015/10/et-qui-accueille-toute-la-misere-du-monde.html>(source **Amnesty International Belgique / mise en ligne 17 octobre2015)**
Turquie: 2 M; Pakistan 1,5M; Liban 1,15M;Iran 0,98M; Ethiopie 0,65M;Jordanie 0,65M; Kenya 0,55M; Tchad 0,45M;Ouganda 0,38M; Chine ,03M .
Ces chiffres montrent que ce n'est pas l'Europe qui "accueille toute la misère du monde", loin de là !

Idée reçue 6

«La France n'a pas les moyens d'accueillir de nouveaux étrangers; ça nous coûte cher ! »

- *plaidoyer O.C.U,page 11 : "en travaillant et en consommant, les migrant-es créent de la richesse et de la demande, ce qui peut mener à une baisse du chômage. En Italie par exemple, le taux de chômage était de 10.1% en 2000 et il y avait 49 000 immigré-es dans le pays. En2007, il est passé à 6% alors que le nombre d'immigré-es avait augmenté à 377 000 personnes" (cf Badie et al)*

-*plaidoyer O.C.U page 12 : "En France, un 'audit de la politique d'immigration, d'intégration et de co-développement' montre qu'annuellement les immigré-es bénéficient de 47.9 milliards d'euros de dépenses de protection sociale alors qu'ils cotisent pour60.3 milliards" (cf rapport initié par l'association cette France-là)*

- *plaidoyer O.C.U page 14 : " En plus de ne pas atteindre les objectifs visés, cette politique répressive est extrêmement coûteuse. En France, la détention et l'expulsion de personnes en situation irrégulière représente 700 millions d'euros par an. Et ce chiffre ne prend pas en compte le coût des 45000 autres migrant-es emprisonné-es mais non expulsé-es. A Malte,la lutte contre l'immigration clandestine représente 1% de son PIB.Aux États-Unis, le coût du contrôle de la frontière avec le Mexique est passé de 326.2 millions de dollars en 1992 à 2.7milliards de dollars en 2009.*

- *chiffres impact positif des migrations extraits de Rodier et Terray : 2007 étude du Ministère de l'intérieur de Grande Bretagne qui montre que le PIB a augmenté grâce aux migrant-es, qui*

participent à hauteur de 15 à 20% du PIB / 2007 aux USA, rapport de la Maison Blanche qui souligne sans ambiguïté les effets positifs de l'immigration / rapport 2006 de la Banque Mondiale qui montre que la hausse de 3% de la main d'œuvre des pays industrialisés due aux migrations a entraîné une hausse de revenus de 160 milliards de dollars, c'est-à-dire plus que les gains réalisés par la libéralisation du commerce et des marchandises (cf aussi Badie et al. sur cette question) - chiffres coût des expulsions extraits de Rodier et Terray : une place en rétention coûte entre 74 000 et 190 000€ par an et une expulsion 'réussie' coûte entre 5500 et 14 000€ - coût total 700 millions d'euros par an

Idée reçue 7

«Et pourtant, on aide depuis toujours les pays les plus pauvres »

Le principal instrument de l'aide vers les pays dits « en voie de développement » est l'Aide publique au développement (APD), que l'Insee¹ définit comme « l'ensemble des dons et des prêts à conditions très favorables accordés par des organismes publics aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ». Cette aide est historiquement liée aux enjeux politiques et stratégiques de la reconstruction d'après la seconde guerre mondiale, de la guerre froide et de la décolonisation². Dès le départ, le développement de cette APD s'est fait en fonction des intérêts des pays donateurs plutôt qu'en fonction des besoins des pays qui la reçoivent : il faut développer tous ces pays « pauvres » en fonction de critères capitalistes, sur notre modèle occidental, afin de s'ouvrir des marchés supplémentaires, de soutenir la croissance et les investissements. C'est notamment ce que rappelait Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, en 2013 lors de ses vœux de début d'année à l'agence française de développement : « *L'AFD [Aide française au développement] doit ainsi être pleinement engagée dans la promotion des entreprises et de l'expertise française à l'étranger* ».

Ainsi, non seulement on n'aide pas les pays pauvres « depuis toujours » puisque ces aides ne se sont développées qu'au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, mais rappelons aussi qu'avant la mise en place de cette « aide » (depuis à peine 60 ans), les pays occidentaux ont allègrement pillé les ressources des autres continents, et ont construit sur ces richesses accaparées leur puissance politique et commerciale³.

De plus cette aide est souvent un bon moyen de maquiller une volonté de garder la maîtrise de marchés et de populations dont le contrôle a été perdu lors de la décolonisation. Peut-on alors considérer qu'il s'agit réellement d'une aide ? Force est de reconnaître qu'aujourd'hui ce qu'on appelle « co-développement » est réduit à l'octroi de crédits conditionnés par les résultats en matière de contrôle de l'émigration des pays de départ. La politique de coopération est désormais subordonnée à la gestion des flux migratoires, selon les termes d'un véritable chantage, et l'aide financière s'opère aujourd'hui essentiellement à travers les transferts de fonds des individus et très peu à travers l'aide institutionnelle.

L'ensemble des accords signés récemment entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique obéissent à une même logique : celle de fonds alloués à des projets de coopération ou d'investissement pour les « aider chez eux » et pour forcer les états d'origine des migrant-es à collaborer à la politique migratoire européenne, voire à jouer les gendarmes d'une Europe qui externalise le contrôle de ses frontières. Comme le signale un récent rapport de l'association italienne ARCI⁴ consacré à la coopération italienne et européenne avec les états africains depuis le sommet de la Valette en novembre 2015, c'est une logique dangereuse. En liant le développement et la fin des flux migratoires, elle amène à ne considérer les migrant-es que sous le seul aspect économique, niant ainsi les diverses et souvent complexes raisons de leurs départs (conflits, persécutions, régimes totalitaires, changements environnementaux...). Ainsi, on transforme dans l'esprit des gens des demandeurs/euses d'asile potentiel-les en « simples » migrant-es économiques. Ce rapport rappelle aussi que selon François Crépeau, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrant-es, «*Toutes les études que j'ai consultées montrent qu'un plus grand développement conduit à augmenter la migration. Toutes les personnes qui voulaient partir depuis longtemps, mais n'en avaient pas les moyens, ont tout à coup les moyens de partir, donc elles quittent leur pays. Cela ne signifie pas que les pays développés ne doivent pas aider les autres pays à se développer, mais si les politiques pensent que donner 500 milliards à l'Afrique réduira la migration au cours des cinq prochaines années, on se met le doigt dans l'œil* »⁵.

Notre politique d'ouverture des frontières devrait, à l'inverse, s'accompagner d'une aide réelle aux pays les plus pauvres – aide qu'il serait souvent plus légitime d'appeler « restitution » - et de la mise en place d'un véritable co-développement non asservi au modèle occidental. Ce co-développement devrait s'appuyer sur les besoins réels des populations sur place et non sur les objectifs et stratégies commerciales des pays donateurs. Rappelons que cette aide contribuerait, tout en apaisant les tensions, à enrichir par l'échange culturel les sociétés dans lesquelles nous vivons.

1 <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aide-publique-developpement.htm>

2 <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-941.htm>

3 Voir notamment à ce sujet l'excellent ouvrage d'Eduardo Galeano, *Les veines ouvertes de l'Amérique Latine*, Pocket, 2001.

4 Arci, *Document d'analyse : les étapes du processus d'externalisation du contrôle des frontières en Afrique, du sommet de la Valette à aujourd'hui*, juin 2016. http://www.integrationarci.it/wp-content/uploads/2016/06/externalisation_docanalyse_ARCI_FR.pdf

5 <http://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/le-developpement-accentue-les-migrations-affirme-un-rapporteur-de-l-onu/>

Idée reçue 7

« Une régularisation de tous les sans-papiers constituerait un "appel d'air" »

-Plaidoyer O.C.U page 10 : "L'économiste Jean Gadrey rappelle qu'aucune enquête sérieuse n'a encore prouvé la véracité des 'appels d'air' ou des 'invasions' tant annoncées et fantasmées"

Idée reçue 8

"L'immigration clandestine prend le travail des nationaux"

- Plaidoyer O.C.U page 11 "Les migrant-es n'occupent pas les mêmes postes que les personnes déjà installées dans le pays"

Idée reçue 9

« Nous les traitons correctement, occupons nous plutôt de nos SDF qui sont moins bien traités ! »

- rappeler que le fait de déclarer des êtres humains "illégaux" contrevient à la DUDH et notamment à son article premier (cf. plaidoyer O.C.U page 10)

- prendre l'exemple de Calais/ Grande-Synthe (Un vrai camp de réfugiés devrait être ouvert en janvier par la municipalité de Grande-Synthe et Médecins sans frontières (MSF).Un camp aux normes du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pouvant accueillir plus de 2 500 migrants, une première en France.)

- extrait de Rodier et Terray, article de Giovannoni "la rétention, l'illusion du moindre mal" :200 à 300 centres de rétention en Europe [attention livre qui date de 2008], France pionnière avec création des CRA au début des années 80 et des zones d'attente au début des années 90. Création des CRA = entorse aux principes généraux de protection des libertés individuelles puisque la privation de liberté est ici faite sur décision administrative et non judiciaire. Durée de rétention maximale passée de 7 jours en 1981 à 32 jours en 2003. 700places en CRA en 2002, près de 2000 en 2008.

- évoquer les derniers chiffres sur les mineurs disparus après leur entrée en Europe
[?http://www.nytimes.com/2016/02/10/opinion/10000-child-refugees-are-missing.html?emc=edit_tnt_20160210&nlid=68407491&tntemail0=y&r=0](http://www.nytimes.com/2016/02/10/opinion/10000-child-refugees-are-missing.html?emc=edit_tnt_20160210&nlid=68407491&tntemail0=y&r=0)

Idée reçue 10

" Les réfugiés climatiques, c'est un fantasme d'écolo "

(reformuler le titre)

Non la notion de « réfugié-e climatique » ou « environnemental » n'est pas un simple fantasme tout droit sorti de l'esprit des militant-es écologistes. Elle recouvre une réalité avérée : les phénomènes de changement climatiques et environnementaux induisent un certain nombre de déplacements de populations, de mobilité forcée. L'ONU évoque actuellement 20 millions de personnes qui ont du migrer pour des causes directement liées à l'état de leur environnement. Selon le spécialiste des migrations François Gémene: « le changement climatique [...] implique des migrations d'une toute autre amplitude, on parle désormais de centaines de millions de personnes qui pourraient être déplacées dans les prochaines décennies ».¹

Ce constat n'est pas récent, puisque des causes environnementales sont souvent évoquées par les historien-nes et archéologues pour expliquer les migrations anciennes. Mais il prend une ampleur nouvelle face à la crise environnementale qui se fait jour depuis plusieurs décennies. Les catastrophes dites « naturelles » qui se multiplient, les accaparements de terre et les diminutions de ressources naturelles dont notre système économique est aujourd'hui responsable sont à l'origine de nombreux déplacements de populations, de même que la désertification, la déforestation, l'érosion des sols ou la toxicité de certains sols. Et selon les rapports du GIEC, d'autres phénomènes vont accentuer ces déplacements de populations dans les années à venir : montée des océans, avancées des déserts, assèchements de lacs et mers intérieures... Et la mise en avant médiatique des questions de migration climatique n'est que l'arbre qui cache la forêt, tant cette problématique est inextricablement liée à la surexploitation des ressources et à de nombreux conflits de par le monde.

La migration environnementale est une notion difficile à cerner et à appréhender, car le plus souvent les migrant-es eux-même n'ont pas toujours conscience de manière claire des raisons pour lesquelles ils/elles partent. Bien souvent, la question environnementale n'est pas évoquée dans les raisons de leur départ, alors même que certain-es viennent de régions du monde qui ont clairement vu leur environnement se dégrader². L'absence de statut et de référence juridique claire rend la question encore plus complexe.

Mais il faut cependant être prudent dans l'idée de créer une nouvelle catégorie de « réfugié-es » qui viendrait une fois encore distinguer les « bon-nes migrant-es », celles et ceux qui ont à nos yeux occidentaux de « bonnes raisons de migrer » et les autres, celles et ceux dont nous jugeons que leur démarche n'est poussée que par l'envie de « profiter de notre système ». Les choses sont clairement bien plus compliquées, et dans une société aussi complexe que la nôtre, où tout est plus ou moins lié, vouloir catégoriser les migrant-es est non seulement illusoire mais contraire aux fondamentaux des droits humains.

Enfin, signalons que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrant-es, François Crépeau, estime que la migration devrait être considérée comme une « *solution aux déplacements provoqués par le changement climatique* ».³ Ainsi, l'ouverture des frontières et l'application pleine et entière de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

serait une manière d'aider les déplacé-es environnementaux et de prendre enfin nos responsabilités dans la crise climatique et environnementale majeure que nous vivons actuellement.

notes:

1 Kirsch O. (dir.), *Migrations internationales : un enjeu planétaire*, rapport du Conseil Économique Social et Environnemental, octobre 2015, p. 21.

2 Communication orale de François Mancebo lors du séminaire « pour une nouvelle gouvernance des migrations », co-organisé par le CCFD-Terre Solidaire et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle à Paris en mai 2015.

3 Organisation pour une Citoyenneté Universelle, *Changer de cap sur les migrations, document de plaidoyer*, décembre 2015, p. 13.

Idée reçue 11

« Il serait plus juste de régulariser seulement ceux qui fuient les guerres ou bien seulement ceux qui travaillent »

Cela pose la question de « mettre en catégories » les personnes, d'une part, et, d'autre part, de réorienter celles qui ne répondraient pas aux critères d'accueil.

Les migrants susceptibles d'être acceptés seraient les personnes « **réfugiées** », sous le coup d'une menace pour leur vie, du fait d'un conflit dans leur pays ou à cause de leur opinion, de leur opposition face au pouvoir en place. A condition que cette situation soit reconnue par le pays d'accueil. Les migrants à renvoyer chez eux seraient les migrants « **économiques** », qui dans la plupart de cas ne peuvent plus vivre décemment dans leur pays ou n'y voient se dessiner aucun avenir, et espèrent donc une vie meilleure dans le pays d'accueil. Mais qui peut reprocher à quelqu'un qui ne peut plus faire vivre sa famille de vouloir rejoindre un autre pays pour envoyer de l'argent à ses proches ? Ne faut-il pas prendre en compte le fait que chaque personne quittant son pays le fait, dans la grande majorité des cas, à contre-cœur ; que c'est une lourde épreuve ; que chaque cas est particulier ; qu'il est difficile de trier les personnes en catégories ? Dans tous les cas, la décision de migrer prise par une personne est un choix lourd et juger du bien fondé ou non de cette décision ne pourra jamais être considéré comme rendre la justice. La sociologue C. Withol de Wenden (2015) le souligne, on ne peut pas facilement distinguer réfugiés et migrants économiques. Les situations sont parfois très compliquées, les ressortissants de certains pays peuvent être à la fois réfugiés de guerre et réfugiés économiques, comme dans le cas du Soudan. (1)

De plus, celui ou celle qui ne travaille pas encore peut voir sa situation changer à court terme. Plus particulièrement, ceux et celles qui viennent du Proche Orient et du Moyen Orient, disposent souvent d'un niveau de formation leur permettant de contribuer immédiatement à la richesse nationale.

Le « fardeau du déplacement » pour reprendre le terme de S. Sassen (2) est global, trier les

migrants n'est pas justifié, les personnes quittent leur pays « de force », les pays occidentaux doivent prendre une large part dans l'accueil.

(1) C. Wihtol de Wenden interviewée par Laure Cailloce : "Migrant, réfugié : quelles différences ?", CNRS - Le journal, 22/09/201, URL : <https://lejournel.cnrs.fr/articles/migrant-refugie-queelles-differences>

(2) Saskia SASSEN "EXPULSIONS Brutalité et complexité dans l'économie globale" -Gallimard 2016 éd française, paru en 2014 éd américaine, Harvard University- page 87

Idée reçue 12

« Avec l'accueil des réfugié-es, et notamment des syrien-nes ,l'Europe remplit largement son devoir »

Dans son rapport« Mid-year trends 2015 »[1],le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unie (HCR ou UNHCR)évoque le chiffre de 59,5 millions de personnes migrant-es ou déplacé-es de force à la fin 2014 (pour cause de conflits, de persécutions, de violations des droits humains...) et annonce que durant la première moitié de l'année 2015, près de 5millions de personnes sont venues s'ajouter à ce nombre. Sur ce dernier chiffre, 4.2 millions sont déplacé-es au sein de leur propre pays et 800 000 environ ont dû migrer hors de leurs frontières. Toujours selon ce rapport, les principaux pays d'accueil des réfugié-es dans le monde entre 2013et juin 2015 sont en tête la Turquie, puis le Pakistan, le Liban, l'Iran, l'Ethiopie, la Jordanie, le Kenya,l'Ouganda, le Tchad et le Soudan.[2]Si l'on regarde le nombre de réfugié-es accueilli-es par ces pays et qu'on le rapporte avec le nombre total d'habitant-es, on note par exemple qu'à la mi-2015,la Turquie avait accueilli 209 réfugié-es pour 1000 habitant-es, etla Jordanie 90 pour 1000[3],alors que durant l'année 2014 la France n'a accueilli elle que 4.6 réfugié-es pour 1000 et l'Allemagne 5.6. Toujours au cours de la première moitié de2015,les trois pays ayant enregistré le plus de demandes d'asiles ont l'Allemagne(159 900), la Russie (100 000) et les USA (78200).

Les médias sont depuis plus d'un an focalisés sur la « crise » des réfugié-es syrien-nes, en oubliant les demandeurs/euses d'asile et réfugié-es venu-es d'Afghanistan,Algérie, Bangladesh, Tchad, Égypte, Érythrée,Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Inde,Irak, Côte d'Ivoire, Libye,Mali, Mauritanie, Maroc, Nigeria, Pakistan, Sénégal,Somalie,Soudan, Tunisie, Zambie... Mais soit, parlons un peu de la Syrie puisque cette question est dans toutes les têtes : depuis le début du conflit en 2011, plus de 250 000 syrien-nes ont été tué-es et près de 4.8 millions ont migré vers les pays environnants ou tenté de rejoindre l'Europe. 6.6 millions de syrien-nes sont en outre déplacé-es au sein même du pays, pour fuir les zones de conflit[4]. Au total c'est près de la moitié de la population du pays qui a du bouger à cause de la guerre. De plus, le HCR estime qu'au moins 10 pour cent parmi les 4,8 millions de réfugié-es syrien-nes se trouvant dans des pays voisins de la Syrie auront besoin d'une réinstallation ou d'une aide humanitaire pour leur transfert vers un autre lieu sûr avant la fin 2018. On parle donc de près de 480 000 personnes à accueillir.

Peut-on alors réellement prétendre qu'avec la promesse[5] d'accueillir24 000 réfugié-es sur deux ans et seulement 16000 demandes d'asile acceptées en 2015 (soit 25% des 64 600 demandes

reçues[6]), la France est à la hauteur de la situation et de son passé de 'pays des droits humains' ? Au niveau européen cette fois, seuls 6% des Syrien-nes ayant quitté leur pays sont venus en Europe, la plupart étant restés dans les pays voisins. Le Liban par exemple en a accueilli 1.1 million (qui représentent 27% du total des réfugié-es syrien-nes et 25% de la population totale du Liban) et la Turquie 2.5 millions (soit 43% du total des réfugié-es syrien-nes). Qui peut alors prétendre que l'Europe, qui selon le HCR accueillait fin 2014 seulement 6% de l'ensemble des réfugié-es dans le monde[7] alors même qu'elle constitue l'une des zones les plus riches de la planète, « remplit largement son devoir » ? Enfin, quand on sait que l'Europe a consacré 142 millions d'euros en 2015 pour le budget de l'agence de contrôle des frontières Frontex, et que cette politique sécuritaire est non seulement inefficace mais surtout meurtrière (rappelons qu'entre 2000 et 2014, plus de 40000 migrant-es sont mort-es en tentant d'atteindre un autre pays que le leur, dont 22 000 en Méditerranée), peut-on réellement dire qu'elle « remplit largement son devoir » ?

- [1] UNHCR, « Mid-year trends 2015 », publié sur leur site le 18 décembre 2015. <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/opensslPDFViewer.html?docid=56701b969&query=mid-year%20trends-consultation> le 27/04/2016.
- [2] UNHCR « Mid-year trends 2015 », figure 3.
- [3] UNHCR « Mid-year trends 2015 », figure 5.
- [4] Source UNHCR : <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/search?page=search&docid=56fbce1bc&query=syrie>
- [5] Et ne on parle là que d'une promesse !
- [6] Source Ministère del'Intérieur.
- [7] « En Europe, une politique d'asile en ordre dispersé », Elisa Bellanger, Romain Imbach et Delphine Papin, *lemonde.fr*, 27 août 2015.

Idée reçue 13

" On y est pour rien nous, dans leurs guerres !"

Idée reçue 14

"Pour endiguer le flot de migrants, il suffit de renforcer les mesures policières"

-Plaidoyer O.C.U pages 10 et 11 " Faire croire que l'ouverture ou la fermeture des frontières permet la maîtrise des flux migratoires est un mensonge électorale. La construction du mur entre le Mexique et les États-Unis n'a nullement ralenti les flux migratoires entre les deux pays, pas plus que l'ouverture de la frontière entre l'Inde et le Népal n'a provoqué d'afflux massifs de migrant-es"

-Plaidoyer O.C.U page 14 : "ainsi, si certain-es migrent dans le cadre d'un projet, d'autres sont contraint-es au départ afin d'échapper à des situations de pauvreté, de chômage, de violation des droits humains, de persécutions, de conflits ou encore de catastrophes écologiques. Face à de telles situations, fermer les frontières n'empêche pas la migration mais pousse au contraire les migrant-es à prendre davantage de risques et à utiliser des moyens non légaux pour s'installer hors de chez

eux. De plus, contraint-es à la clandestinité, les migrant-es préfèrent ne pas quitter le pays de destination, craignant de ne pas pouvoir y retourner".

Livre collectif en cours

Féminisme

Idées reçues et propositions

A lire

C'est la première fois que ce travail en cours vous est transmis.

Il s'agit du plan et de quelques parties rédigées de la première partie « Idées reçues » et de la deuxième partie « Propositions ».

Dans les deux parties vous pourrez constater que des parties restent encore à rédiger. Vos amendements et contributions sont les bienvenus !

INTRODUCTION

L'idéologie dominante a ceci de particulier qu'elle apparaît aux yeux de tou-te-s comme naturelle. C'est pourquoi, nous allons déconstruire les principales idées reçues pour montrer que rien ne va de soi. Débat = se centrer sur l'Europe et spécifiquement la France. Rappeler en introduction internationalisation de la lutte féministe / l'importance de la solidarité internationale / en fonction ds le livre voire si besoin d'autres focus ms globalement France/Europe. = Importance d'une lutte pour égalité non impérialiste qui ne nie pas les différentes cultures / sociétés donc les différentes luttes / besoins / revendications qui en découlent => argument de + pour centrer le livre sur France / Europe.

Idées reçue 1 Le féminisme ne sert plus à rien, nous avons l'égalité : les droits sont acquis une bonne fois pour toutes.

[IDEE CITATION : "«Dans ma génération, on n'a pas besoin d'être féministe. Il y a des pionnières qui ont ouvert la brèche. Je ne suis pas du tout une militante féministe. En revanche, je suis bourgeoise.» Carla Bruni (Novembre 2012)]

Contre argumentaire :

=> Questions des droits = il peut y avoir des lois mais pas pour autant qu'égalité.
 - Ce qui est / n'est pas dans le droit. Ce qui n'est pas appliqué / pas applicable.
 => Chiffres sur inégalités qui perdurent et les avancées qui stagnent ou n'arrivent pas (assez vite)
 = court paragraphe, approfondissement ds les IR suivantes.
 Travail / Précarité / Violences faites aux femmes /

"Il y a des pionnières qui ont ouvert la brèche", notre but est qu'elle ne se referme pas.
 => Rien n'est jamais acquis : exemple de recul en Europe et mise en garde par rapport à certains discours de politiques (Un député européen FN qui veut le retour des femmes à la maison pour lutter contre le chômage)

=> Le féminisme sert à modifier en profondeur nos mentalités, nos identités sexués dans une société patriarcale pour tendre vers une société anthropique dans laquelle l'égalité ne sera plus un combat.

Idées reçue 2 "Les femmes peuvent aujourd'hui gagner et réussir autant que les

hommes"

Produits genrés : différents prix pour différents produits.
Voir le taux de chômage et les indemnités

Idées reçue 3 Il n'y a pas de harcèlement de rue : les femmes apprécient être complimentées dans la rue

[IDEE CITATION : "Être sifflée dans la rue, est "plutôt sympa" Sophie de Menthon - 16 avril 2015 sur Twitter "...."]

Le harcèlement de rue n'est pas une lubie, c'est une réalité du quotidien des femmes et personnes discriminées dans l'espace public. C'est un rappel à l'ordre que les femmes subissent et qui leur signifie : « Votre place n'est pas ici ». « *Le harcèlement de rue, ce sont les comportements adressés aux personnes dans les espaces publics et semi-publics, visant à les interpeller verbalement ou non, leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle.* » (Définition du collectif Stop Harcèlement de Rue, http://www.stopharcelementderue.org/?page_id=717)

Ces comportements sexistes touchent principalement les femmes- et peuvent être aussi homophobes ou transphobes, envers les personnes LGBT -dans les espaces publics ou semi-publics (la rue, les bars, les transports...). La plupart des femmes et des personnes victimes de ces actes apprennent à « faire avec » et intègrent des « stratégies » pour les éviter : Ne pas répondre, baisser la tête, changer de trottoir, ou s'habiller différemment. Par conséquent, ces personnes sont moins ouvertes et enclines aux rencontres (et à la drague !) dans l'espace public. Le harcèlement a lieu car ces comportements sont répétitifs (même s'ils ne proviennent pas de la même personne), leur violence génère un environnement hostile à ces personnes, et sont une atteinte inacceptable à la dignité et à la liberté des personnes dans l'espace public.

En 2015, lors de la sortie du premier avis institutionnel sur le sujet, le Haut Conseil à l'Égalité notait : « Bien que massif, le phénomène est mal connu et est resté largement minimisé ou normalisé » (<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/actualites-69/article/avis-du-hcefh-relatif-au>)

De cet avis ressortait un chiffre clef qui a fait parlé de lui : « *100% des utilisatrices des transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou agressions sexuelles, conscientes ou non que cela relève de ce phénomène. Les jeunes femmes sont particulièrement concernées. Dans plus de 50% des cas, la première agression intervient avant 18 ans* ». **Source: Résultats des consultations menées par le HCEfh, mars 2015**

Idées reçue 4 Les femmes victimes de violences sont des cas isolés

Sur les violences conjugales ET sur les violences intra familiales

Idées reçue 5 Les violeurs sont des malades

<http://www.france24.com/fr/20160302-sondage-ipsos-stereotypes-viol-violences-sexuelles-france>

On parlera de la culture du viol (majorité des viols sont commis par des proches), de la fameuse tromperie sur « les besoins irrépessibles des hommes » à Ce qui justifierait la prostitution.
=> Montrer l'aspect structurel de cette violence.

Idées reçue 6 Vaginale ou clitoridienne : une sexualité invisibilisée

Religion / Psychanalyse / Construction de système de pensée sur la sexualité des femmes par des hommes

=> cf "Le clitoris, ce cher inconnu" (docu Arte sur youtube) + ?

Idées reçue 7 "Il y a des attributs masculins et féminins donc chacun a son rôle dans la société"

[IDEE CITATION : "..."]

« Sophie doit être femme comme Émile est homme, c'est-à-dire avoir tout ce qui convient à la constitution de son espèce et de son sexe pour remplir sa place dans l'ordre physique et moral. »
JJRousseau, 1762 : tome III, livre V, 37

Longtemps, l'idée que, des différences biologiques entre hommes et femmes découlent naturellement des différences sociales, était acquise. Puisque les femmes sont dotées de la capacité à concevoir, porter et donner naissance, il semblait évident qu'elles étaient donc aussi dotées de capacités maternelles, d'une pré-disposition à la sphère domestique, d'une personnalité attentionnée, etc... Ainsi le féminin a longtemps et traditionnellement était défini en termes d'expressivité ou de communalité et s'est caractérisé par l'aptitude à l'expression émotive et relationnelle ; il s'agit d'être avec et par autrui (capacité à l'empathie, passivité, dépendance). Le masculin, en revanche, se définissait en termes d'instrumentalité ou d'agencité : l'homme opère un rapport instrumental au monde, il est sujet actif, moteur, acteur dans un environnement où il est défini par ses actions, ses interventions et ses transformations (agressivité, confiance en soi, dominance) (Parsons & Bale, 1955 ; Bakan, 1966). Une autre façon de résumer ces différences serait de parler d'hommes indépendants (les individus se définissent selon leurs aptitudes et les attributs uniques qui les différencient d'autrui ; le soi se développe en termes de séparation et

d'autonomie) et de femmes interdépendantes (qui se définissent selon leurs relations avec autrui, leur appartenance de groupe et la recherche d'harmonie avec l'entourage ; représentations de soi étroitement liées à celles de proches ; cherchent à développer des relations riches et à maintenir proximité avec proches) (Markus & Kitayama, 1991 ; Cross & Madson, 1997).

Ces différences « naturelles » expliquaient la répartition des rôles dans l'organisation sociale et familiale : les femmes à la maison avec les enfants et les hommes partout ailleurs. Aujourd'hui, c'est cette vision qui justifie toujours les orientations professionnelles sexuées mais aussi la répartition des tâches dans les sphères domestiques, publiques et politiques (*possible d'insérer statistiques si besoin*).

Cette vision naturaliste (ou essentialiste) a été progressivement remise en question jusqu'à ce que, au XX^{ème} siècle, on commence à parler de genre. La notion de genre remet justement en question cette évidence que les rôles, attributs, personnalités des hommes et des femmes sont déterminés par leur physiologie (cf Judith Butler). Elle permet d'introduire un questionnement sur la part socio-culturelle dans la construction de nos représentations du masculin et du féminin. Tout d'abord, si c'est uniquement notre physiologie qui définit féminin et masculin, pourquoi, lorsqu'il s'agit de femmes, se limite-t-on à la physiologie reproductrice ? En effet, tous les attributs dits féminins sont liés à la capacité maternelle des femmes. Or, le corps de la femme ne se limite pas à sa fonction matricielle. Ainsi, on distingue désormais le sexe d'une personne qui comprend ce qui a trait aux fonctions reproductives et aux organes génitaux de son genre, c'est à dire « les composantes non-physiologiques du sexe qui sont culturellement perçues comme appropriées aux individus du sexe masculin ou à ceux du sexe féminin » (Unger).

Malheureusement, force est de constater que cette bi-catégorisation homme / femme, masculin / féminin (qu'il s'agisse du sexe ou du genre), engendre une hiérarchisation des différences où masculin égale dominant et norme commune tandis que féminin égale infériorité et déviation (Nahoum-Grappe, 1996). Une phrase, entendue dans n'importe quelle cours d'école suffit à illustrer ce propos : « tu cours comme une fille ». Et oui, qui savait que les filles couraient d'une façon non seulement différente mais moins bonne que les garçons ? Ainsi, lorsqu'on parle de différence des sexes, ce que l'on signifie en réalité c'est une hiérarchie des sexes où le masculin domine sur le féminin (*facile à étoffer si besoin*).

Face à ce vécu de domination et d'oppression, deux mouvements se sont scindés au sein des féministes. Celles qui, fières de leurs différences, appellent non pas à les gommer mais à revaloriser ce qui appartient au féminin, à remettre en question les valences associées à chacun des sexes pour éradiquer cette hiérarchisation (cf par exemple de Carol Gilligan). D'autres prônent une absence de différence en expliquant que le genre est entièrement une construction sociale. En effet, si les différences entre les sexes se limitaient à des différences biologiques, les membres d'un même sexe présenteraient les mêmes traits de personnalité et joueraient les mêmes rôles (à toutes les époques et partout). Mais ce qui est considéré masculin et féminin varie en fonction de la culture et de l'époque. Masculinité et féminité se rapportent donc à des critères socialement définis et prescrits.

Idées reçue 8 La maternité = accomplissement nécessaire de la femme

Idées reçue 9 "Les hommes sont plus forts physiquement, ce qui explique qu'ils dominant"

CF Documentaire Arte : *Pourquoi les femmes sont plus petites que les hommes*. Véronique Kleiner
Les résultats sportifs, et dire que même si on l'accepte, ça ne change rien politiquement/socialement.

sur le sport :

- une skieuse qui a demandé à participer à une compétition mixte, elle s'est pris un refus .. : <http://blog.plafonddeverre.fr/post/Femme-en-comp%C3%A9tition-mixte>
- des stats qui montrent le progrès des femmes en marathon (anglais) <https://thesocietypages.org/socimages/2011/12/13/opportunity-and-athletic-performance/>
- article sur l'histoire des femmes marathoniennes (anglais) : <http://sportsscientists.com/2007/10/women-vs-men-part-i-world-record-evolution/>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Zhang_Shan Zhang Shan femme tireuse qui a battu 7 hommes au JO de Barcelone en 1992 l'année suivante la compétition devient exclusivement masculine elle n'a jamais pu rejouer son titre.

sur le fait que la force physique n'est plus un critère de domination :

« (...) les hommes « dominant » le monde, et cela avait du sens il y a mille ans. Parce qu'à cette époque, les hommes vivaient dans un monde où la force physique était l'élément le plus important de la survie. La personne la plus forte physiquement était la personne ayant le plus de chance de diriger. Et les hommes sont en général plus forts physiquement. Bien sur il y a beaucoup d'exceptions. Mais aujourd'hui, nous vivons dans un monde complètement différent. La personne ayant le plus de chances de diriger, n'est pas la personne la plus forte physiquement, c'est la personne la plus créative, la plus intelligente, la plus innovatrice, et il n'y a pas d'hormones pour ces qualités. Un homme a autant de chance qu'une femme d'être intelligent, créatif, innovateur. Nous avons évolué, mais il semble que l'idée du rôle des sexes n'a pas évolué.(...) » Chimamanda Ngozi Adichie - We should all be feminists

le travail de **Anaïs Bohuon** "Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?"

"Le sport de compétition est l'un des objets les plus propices à l'analyse critique de la dualité des sexes et de la façon dont celle-ci est mise à mal face à la réalité diversifiée des corps. Dans son livre, Anaïs Bohuon retrace l'histoire des tentatives multiples du Comité International Olympique (CIO) pour mettre en place un dispositif scientifique permettant de reconnaître les « vraies femmes ». Elle y met en lumière l'incapacité du monde institutionnel sportif à s'accommoder de cette réalité qu'est la diversité des traits genrés selon les individus ; sous couvert de garantir une « égalité de chance », celui-ci exclut des compétitions les femmes qui ne correspondent pas aux critères médicaux – historiquement variables – de la féminité."

//Faudrait attendre la diffusion de la conf de la QUEER WEEK qui était excellente//

En fait oui c'est le cas aujourd'hui si on compare l'homme le plus fort du monde à la femme la plus forte du monde les hommes sont plus fort physiquement mais la question que je me pose c'est pourquoi on empêche les femmes à être plus forte si c'est une vérité absolue que les hommes sont plus fort. De quoi avons nous peur alors ?

Idées reçue 10 - Le masculin l'emporte sur le féminin

[IDEE CITATION : "..."]

La langue a été transformé par les académiciens pour être masculinisée et faire disparaître le féminin (par ex pr les fonctions nobles (poétesse, philosophe.. et règle de l'accord de proximité supprimée).

En France, c'est l'académie française qui décide depuis 1635 les règles et les changements dans notre langue. Alors, en effet selon les règles établies par l'Académie Française le « masculin l'emporte sur le féminin » mais cela n'en a pas toujours été ainsi puisque cette règle date seulement du XVIIIème siècle*.

On se souvient en 2014, du député UMP Julien Aubert qui, sanctionné depuis, qualifia la socialiste Sandrine Mazetier de « Madame le président » pendant qu'elle dirigeait les débats de l'Assemblée. Il refusait de l'appeler « Madame LA présidente » comme elle le demandait, en justifiant qu'il ne faisait que suivre « l'Académie française ».

Suite à cela l'Académie Française affirma qu' « elle n'entend nullement rompre avec la tradition de féminisation des noms de métiers et fonctions, qui découle de l'usage même » mais qu'« en français, la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle » et qu'alors « il faut se résoudre à utiliser le masculin, le français ne disposant pas de neutre »

Mais pourquoi se résoudre à user du masculin si le féminin existe ? Scipion Dupleix, historien français, en 1651 avait déjà une idée sur la question «Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif».

Alors pour des raisons aussi arbitraire que « le genre masculin est le plus noble » on a fait disparaître des mots féminin. Comme autrice, commissairesse, peintresse, poëtrice, procureuse.. qui ont été remplacés par auteur, commissaire, peintre, procureur.. se faisant passer pour des mots épïcène alors qu'ils ont tous été à l'origine masculin. Certains usages de ces mots féminins remonte au XIIIème siècle.

Ainsi, en supprimant présidente pour président on ne fait que contribuer à l'invisibilisation des mots féminins que l'Académie Française la valide ou non.

On parle de « féminisation de la langue » alors qu'il s'agit de rétablir l'usage des mots féminins. Le féminin existant déjà et a été simplement supprimé progressivement au cours de ces derniers siècles au profit d'une masculinisation de la langue.

Cette masculinisation de la langue fait que l'on se retrouve avec des phrases comme ce titre d'un article des Echos datant de 2014 « Comment faire de la France un acteur majeur du Big Data » ? Où l'accord du féminin passe à la trappe au profit du masculin. Ici serait en effet plus juste, selon la règle des accords, d'écrire « la France une actrice majeure ».

A force de privilégier le masculin on se retrouve à penser que le féminin est optionnel voir pire inutile.

// à partir de là c'est encore très très brouillon et pas fini //

Pour revenir donc à l'idée reçue, avant le XVIII^e s*, quand le masculin ne l'emportait pas sur le féminin on faisait usage de la règle de proximité.

Alors oui, la langue évolue et si l'Académie Française n'influçait pas tant la langue on y ferait moins attention. A l'époque De Coudray disait « Ces qualifications ne sont pas approuvées, il est vrai, par l'Académie Française, mais elles n'en sont pas moins bonnes et significatives; d'ailleurs l'usage les autorise: car nous disons tous les jours à Paris, une Notaresse, une Commissairesse, une Libraresse, etc.» Mais c'était à une époque où l'on n'était pas tout à fait scolarisé-e-s et donc moins influencé-e-s par l'académie qui à l'époque de cette phrase n'avait été créée qu'un siècle et demi auparavant.

Retour sur l'affaire « Madame LE président » L'Académie avait conclu qu'elle laisserait "rivaliser des formes différentes sans chercher à en proscrire autoritairement aucune, jusqu'à ce que la meilleure l'emporte". C'est clairement une invitation à privilégier l'usage plutôt que de suivre leur règle.

Sources :

- * je n'ai pas de source pour le XVIII^e s je l'ai lu et entendu à plusieurs reprises (entendu dans la conférence utopia avec Eliane Viennot et lu dans le monde (http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/01/14/genre-le-desaccord_1629145_3246.html) entre autre mais pas de source plus précise donc si quelqu'un a ça serait cool (y) merci :D
- <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>
- Liberté de la langue française dans sa pureté, Scipion Dupleix, Paris, 1651, p.696
- L'origine de mots (autrice, commissairesse, peintresse, poetrice, procureuse, etc.) sont consultable sur le site de SIEFAR
- De Coudray : 1777 : à propos des Proverbes dramatiques de Madame Delaisse, publiés «chez la veuve Duchesne, Libraresse, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût; et chez l'Auteur, au Luxembourg

Idées reçue 11 - Les féministes sont misandres, et revendiquent la supériorité des femmes sur les hommes.

Argument utilisé depuis le début du mouvement féministe, y compris depuis les luttes des suffragettes pour le droit de vote : cf la propagande anti-suffragettes en Angleterre dans le temps

Idées reçue 12 - Les féministes n'ont pas d'humour ("oh ça va, c'est une blague")

=> L'humour oppressif n'est pas toujours drôle

Idées reçue 13 - Les féministes ne se battent jamais pour les bonnes causes : Il y a plus important.

Citation : "La révolution d'abord, on parlera des femmes plus tard" ou "La révolution d'abord et les contradictions de classe et de genre seront abolies."

=> il est légitime que les personnes victimes directement de cette oppression soient celles qui décident de la forme de lutte contre celle-ci

=> Le féminisme et l'égalité des sexes est un levier de renversement de l'ordre social

=> Il n'y a pas de hiérarchisation des luttes à faire

=> L'un n'empêche pas l'autre, point barre.

=> + Question de l'intersectionnalité

Idées reçues EN PLUS ?

La femme objet = "une femme à poil, ça vend mieux" /

Le capitalisme a permis a la femme de s'émanciper

PROPOSITIONS :

Comment imaginer construire une société du Buen Vivir sans déconstruire les stéréotypes de

genre qui enferment les femmes, dans des rapports de domination genrés ? Pour aller vers un traitement plus égalitaire des sujets de droits, la puissance publique doit représenter pleinement l'égalité des genres et incarner une nouvelle vision non genrée de la société. Nous appelons à ce que s'engage toutes les instances, institutions, et échelons de la société à donner leur place aux femmes. Plusieurs pistes sont nécessaires pour ce chemin mais l'essentiel passe par l'éducation et les changements des mentalités.

> Education :

Il faut développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, et cela commence par assurer à chaque professionnel-le intervenant dans le champ éducatif une formation à l'égalité filles-garçons et à la déconstruction des stéréotypes sexistes. Il doit en être de même pour l'ensemble des professionnel-les du secteur public.

- ABCD de l'égalité
- Manuels scolaires : Grandes femmes de l'Histoire
- Enseigner l'histoire des combats des femmes.

Dans la sphère politique, il faut renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique notamment avec une stricte parité à tous les échelons, symbolisé par la création d'un ministère d'État des Droits des Femmes dans un gouvernement paritaire.

- Enfin, le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes doit être amélioré, avec la formation des agent-e-s concerné-e-s, mais aussi une reconquête des femmes dans l'espace public afin d'étendre cette lutte contre les violences du privé au public.

>Conquérir l'égalité dans le monde du travail : évolution de carrière et échelle de salaire.

Lutter contre la précarité des femmes, pour une véritable égalité professionnelle et salariale, est possible en engageant premièrement une revalorisation des métiers à prédominance féminine et en majorant les cotisations sur les temps partiels.

Faire appliquer les lois

Instances de contrôles : renforcer l'inspection du travail et le contrôle citoyen. Gérard Filoche et Rebsamen.

Donner accès au public et aux élu-e-s à la liste des entreprises qui ne respectent pas cette législation et qui répondent pourtant aux appels d'offres publics sans être inquiétés. Parité dans les instances décisionnaires.

Plus de femmes ne veut pas dire une différence de gouvernance.

>Égalité dans l'exercice de la citoyenneté :

Citoyenneté dans l'entreprise, parité dans les instances dirigeantes même si on est a priori exploités. Ça montre le lien entre les luttes, féministes et lutte des classes, et la culture de la parité sera déjà instituée.

Certes la parité n'est pas un idéal en soi, chacun devrait atteindre les postes grâce à leurs compétences. Mais l'expérience montre que les hommes ne renoncent pas à leurs privilèges de bonne grâce.

Exemple : Citoyenneté politique : 10 départements sur 101 présidés par des femmes, malgré l'introduction des binômes.

Les femmes sont souvent automatiquement disqualifiées et renvoyées à la sphère domestique car il est encore estimé que ce sont elles qui doivent « s'occuper du foyer ».

> Visibiliser les femmes dans l'espace public.

Comme l'a dit Inna des Femen, difficile pour une petite fille de se projeter, d'avoir de l'ambition, quand les femmes sont invisibles, quand leurs réalisations et jusqu'à leur présence sont systématiquement entravées, effacées.

- Dans la langue : règle proximité, féminisation des fonctions prestigieuses et intellectuelles. (Abolition de l'Académie française? Suggéré comme blague, mais peut-être pas si *irrelevant!*)
- Dans le nom des rues / stations / écoles. 10% de nom de rues, voire des impasses.
- Les grandes femmes scientifiques et intellectuelles qui sont systématiquement éliminées de l'Histoire enseignées

> Promouvoir l'égalité dans la sphère domestique

Proposition d'action, promouvoir l'égalité au sein du couple et des tâches ménagères

- La discussion a dérivé sur le patronyme : il y a eu une réflexion à ce sujet. La loi permet de choisir mais dans les faits, c'est toujours celui du père. Proposition, de fusionner les deux noms des familles, ce qui n'est pas accepté aujourd'hui par l'administration.

> Pour une sexualité libre

Étude IFOP pour Marianne, 2014, *Les pratiques sexuelles des Français* (si les résultats de l'enquête IFOP ne se trouvent plus sur le net, demandez moi le pdf - Sylvain ; l'article que Marianne en a tiré est facile à trouver mais il est peu intéressant)

Nous devons reconnaître que les personnalités sont diverses et que les personnes ont donc des

façons diverses de s'épanouir sexuellement. **Il n'y a pas une seule bonne façon d'être heureux-se dans sa vie sexuelle. Beaucoup d'entre nous en sont convaincu-e-s depuis longtemps, de nombreuses études le confirment, notamment : Étude IFOP pour Marianne, 2014- , *Les pratiques sexuelles des Français ...***

Le féminisme concerne tout le monde !

Que les hommes s'impliquent ou non, le féminisme émancipe aussi les hommes. Car la domination masculine touche essentiellement les femmes, c'est clair. Mais en second plan, ça touche aussi les hommes les cantonnant à une place qu'ils ne veulent pas forcément occuper. Si les féministes souhaitent intégrer les hommes, ces derniers doivent bien comprendre qu'ils seront un soutien de cette lutte et non en porte étendard.